70e ANNEE. — N° 136. MERCREDI 19 NOVEMBRE 1930.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	2 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques réflexions à propos des dernières séances de la Chambre.

Si c'est pour consolider et fortifier le gouvernement que l'opposition de gauche l'a attaqué deux fois en deux jours, il faut reconnaître qu'elle n'a pas mal réussi. Elle doit être bien contente et son but est atteint. Elle a, de ses propres mains, reconstruit au ministère une majorité solide et qui tient bien. Grâce à cette opposition si intelligemment conduite, il est devenu évident pour tous que le cabinet Tardieu domine la situation, qu'il est le maître de son sort et que ses adversaires sont impuissants contre lui !...

Voilà, en vérité, du travail bien fait ! Puisqu'une politique se juge à ses résultats nous demandons ce que doivent penser les radicaux-socialistes de celle qui, par une succession logiquement déduite d'énormes bêtises et de défaites retentissantes, les a conduits du pouvoir où ils exerçaient leur influence à cette opposition qui ne fait de mal qu'à eux ?

Ces choses-là ne sont pas arrivées toutes seules. Ces événements ont des auteurs responsables — ou qui devraient l'être.

Ne seraient-ce pas par hasard ces chefs qui, succédant à Herriot, ont pris après lui la direction du parti ? Leur premier haut fait fut ce mauvais coup du Congrès d'Angers — expulsant du ministère Poincaré les ministres radicaux — dont nous n'avons pas fini de subir les conséquences. Depuis lors, les événements n'ont pas cessé de déjouer leurs projets et de démentir leurs prévisions. Rien ne se passe comme ils l'annoncent et leurs prophéties nous renseignent très exactement sur ce qui arrive, mais à la condition de croire le contraire de ce qu'elles disent.

A leur instigation, le Congrès de Grenoble avait établi tout son plan sur cette idée solennellement affirmée qu'il serait facile de substituer au ministère actuel un cabinet de concentration (cette même concentration qu'ils dénonçaient quelques mois plus tôt comme inadmissible et déshonorante) !... Hypothèse bien risquée, disions-nous au lendemain du Congrès. Car, en l'admettant possible, on ne peut pas faire cette concentration nouvelle sans avoir au préalable défait celle qui existe actuellement autour du Cabinet Tardieu. Elle pourrait constituer la majorité du ministère de demain, mais il y a le ministère d'aujourd'hui. Et il ne semble pas décidé à céder bénévolement sa place. — Mais bah ! ce petit obstacle n'était pas pour embarrasser ces hommes superbes qui pratiquent en politique la pire méthode de toutes : celle qui consiste à prendre ses désirs pour la réalité.

Or, celle-ci ne se laisse pas facilement oublier. Elle sait rappeler son existence à ceux qui la méconnaissent. Le cabinet Tardieu, qu'on voulait tenir pour une quantité négligeable, n'est pas renversé. Il est toujours debout. Et voilà tous les plans du Congrès de Grenoble à vau-l'eau !

♣

Que va-t-on faire à présent ? Où va-t-on nous mener ?... J'ai peur que cette simple question ne se soit même pas posée à l'esprit de ceux qui ont la prétention de nous conduire alors qu'ils auraient eux-mêmes tant besoin de conducteurs. Il serait pourtant temps— comme dit la chanson — d'y réfléchir.

Les meneurs responsables — du moins nous voulons le croire — du parti radical socialiste l'ont eux-mêmes chassé du pouvoir pour en laisser le monopole aux modérés, puis ils l'ont empêché d'y revenir. Ainsi ils nous ont engagé dans une voie qui doit logiquement nous bloquer dans l'opposition jusqu'aux prochaines élections. Or, il faut y prendre garde alors qu'il en est temps encore. Dans les conditions qui lui seraient faites cette position risque d'être funeste au parti radical. Cela se voit clairement pourvu, bien entendu, qu'on garde les yeux ouverts.

Pourquoi ? Mais parce que dans cette campagne les radicaux auront à côté d'eux les socialistes qui seront les gros profiteurs de l'opération. L'opposition comporte une attitude d'intransigeance toute naturelle au socialisme. Par le jeu logique des choses, elle crée un courant favorable aux extrémistes, à ceux qui crient le plus fort. Elle ne se mène pas à demi et quand on a convaincu l'électeur qu'il faut combattre le pouvoir, l'électeur donne tout simplement sa confiance à celui qui n'y apporte aucun ménagement. Rien de plus logique et de plus naturel. L'opposition est le meilleur terrain pour le parti socialiste dont tout le prestige est dans l'espérance qu'il représente et toute la force de rayonnement dans les illusions qu'il fait naître. C'est pourquoi, d'ailleurs, il tient tant à y rester. Mais les radicaux sont assurés d'avance qu'ils seront débordés par leurs voisins qu'aucun scrupule ne gênera dans leur surenchère. Quant aux chefs qui les auront conduits dans ce défilé pour y être dépouillés, ils se repentiront trop tard d'avoir, une fois encore, travaillé au profit de nos concurrents.

Après avoir assuré aux modérés la tranquillité du pouvoir, ils auront assuré la victoire électorale des socialistes grâce aux électeurs que nous nous enlèverons à nous-mêmes pour leur en faire cadeau !

Il est temps encore d'y penser. Mais il ne faut pas attendre qu'il soit trop tard. Quand on est entré dans une seringue, on n'est plus maître de sortir où l'on veut... Seulement on n'est pas obligé d'y entrer !

Emile LAPORTE.

ooo

UN PETIT MOT D'ECRIT

PAS RÉGULIER

L'affaire de Sartrouville pose un grave problème : la victime d'une tentative d'assassinat a-t-elle le droit de se refuser à donner le nom de ses meurtriers ?

Nous répondrons nettement : non.

On peut admettre jusqu'à un certain point qu'un Rigaudin, ou un Koutépof, emportent dans la tombe le secret de leur agression. A l'impossible nul n'est tenu. Mais quand l'homme est encore vivant, et peut parler, on ne voit pas ce qui pourrait l'autoriser à garder le silence.

Le secret professionnel ? A d'autres. La qualité de victime d'un meurtre ne constitue pas une profession. Au surplus, le législateur ne reconnaît le droit et le devoir de se taire qu'à un petit nombre de corporations, limitativement désignées, parmi lesquelles nous ne voyons pas figurer les rescapés d'attentats politiques.

Déclarer poliment à un juge d'instruction qui vous demande poliment les noms prénoms et adresses de vos meurtriers, que vous ne les connaissez pas, c'est à mon avis un délit bien caractérisé.

Je dirai même un triple délit.

C'est d'abord un faux témoignage. Car enfin, si quelqu'un peut et doit renseigner la justice sur les circonstances d'un attentat, c'est bien celui qui l'a subi. Il était là, impossible de le nier. quand on a voulu l'assommer. L'affaire s'est passee sous ses yeux, que dis-je ? sur son propre corps. Il est victime, c'est entendu. Mais il est aussi témoin, et pièce a conviction, et lieu du crime. Il doit au tribunal, à ces divers titres, la vérité, toute la vérité.

Deuxième délit : insulte à la magistrature. Car il cherche, en somme, à la berner, en la laissant s'aiguiller sur de fausses pistes, dans l'intention bien évidente de rendre plus difficile la tâche des enquêteurs et de nuire à leur réputation.

Enfin, le monsieur qui conserve des balles dans la peau sans vouloir en indiquer l'origine se rend coupable d'un recel de projectiles interdits.

Il y a, sans aucun doute. une incorrection dans le fait d'essayer d'assassiner quelqu'un.

Mais garder pour soi le nom de ses meurtriers est peut-être une faute plus grave encore contre l'ordre social.

La loi punit le contribuable qui ne déclare pas, ou qui déclare incomplètement ses revenus.

Si j'étais la justice, toutes les fois que le coupable m'échapperait, faute d'éclaircissements fournis par le principal intéressé, je n'hésiterais pas à me retourner contre celui-ci et à le saler, pour l'exemple.

Sans parler des frais de l'enquête, qui devraient toujours, en pareil cas, incomber à la victime.

GEORGES-ARMAND MASSON

Informations

Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu, danc le département du Nord, une élection sénatoriale en remplacement de M. Oron, décédé. Voici le résultat du premier tour de scrutin :

Inscrits, 2.608 ; votants, 2.595 ; majorité absolue, 1.298. Ont obtenu :

MM. Amaury-Delagrange, conseiller général, maire de La Motte-aux-Bois, Fédération républicaine du Nord, 1.255 voix.

Lebas, maire de Roubaix, ancien député (S. F. I. O.), 936 voix.

Emile Tête, Union des républicains de gauche, 292 voix.

Delourme, ancien député communiste, 102 voix.

Oscar Sarot, ancien conseiller général, socialiste-communiste, 8 voix.

Divers, 2.

Il y a ballotage.

Au dernier tour, M. Amaury-Delagrange a été élu par 1338 voix contre M. Lebas qui a obtenu 1143 voix.

La catastrophe de Lyon

L'immense fosse creusée par les sauveteurs s'agrandit sans cesse, mais il reste encore une masse énorme à déblayer. Il est infiniment probable que les autres victimes sont dans une zone plus éloignée qu'on ne le pensait. Certains craignent même que les pompiers et des habitants se trouvent dans la partie basse de l'hôtel du Petit Versailles c'est-à-dire, dans les salles voutées. S'il en est ainsi, leur dégagement pourra demander beaucoup de temps.

L'inspection des parties hautes de la colline aux environs de l'hôpital des Chazeaux et de la montée du même nom, a révélé qu'une masse de terre importante est susceptible de glisser, et comme on ne peut songer à la consolider l'inquiétude est assez grande.

La crise boursière

M. Oustric, le financier objet d'une plainte en abus de confiance, au sujet de son rôle dans la Société des chaussures françaises, a été interrogé par M. Bracke, juge d'instruction. Il a déclaré que les actes que lui reproche la plainte ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société.

Protestation du gouvernement français

M. Jean Herbette, ambassadeur de France, a protesté auprès du commissaire du peuple aux affaires étrangères contre le fait que le procureur Krylenko, dans l'acte d'accusation dressé contre un certain nombre de Russes qui se seraient rendus coupables d'un complot contre le gouvernement soviétique, a mis en cause le gouvernement et l'état-major français, qui auraient agi de connivence, en 1928, avec les inculpés.

La commission du désarmement

Dans une conférence privée, les petites puissances navales ont accepté de prendre pour base de discussion le projet présenté à la commission préparatoire par les délégués des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, du Canada, de la France, de l'Irlande, de l'Italie et du Japon, et se sont déclarées d'accord avec les méthodes de Londres. Elles proposeront seulement quelques amendement visant, entre autres, les règles de remplacement. seulement quelques amendements visant,

En Espagne

Le journal « El Sol », organe libéral monarchique, a publié dimanche matin un leader sous le titre « L'erreur Berenguer », un article du professeur Jose Ortega y Gasset, qui a causé dans tous les milieux une profonde impression.

Cet article, en effet, est un violent réquisitoire contre le régime actuel ; il se termine ainsi : « Espagnols, votre Etat n'existe pas. Construisez-le ! » « Delenda est monarchia » « La monarchie doit être détruite ».

En Autriche

D'après les journaux, les heimwehren de Basse-Autriche se scinderont prochainement en deux groupes, dont l'un restant au-dessus des partis et l'autre constituant un parti radical fasciste, assez analogue au parti hitlérien allemand.

Le prince Starhemberg aurait déclaré lui-même cette scission inévitable.

Une évolution analogue se produirait dans les heimwheren de province.

D'après la *Reichspost*, le premier groupe comprendrait 80 0/0 des heimwehren de Basse-Autriche.

En Roumanie

Le roi Charles, de Roumanie a présidé la séance d'ouverture du Parlement roumain.

Dans son discours, le roi a passé en revue les principaux problèmes de l'heure.

« A l'extérieur, a-t-il dit, la politique de la Roumanie est nettement pacifique. C'est dans cet esprit qu'elle a approuvé l'idée d'un lien fédéral des Etats européens. Elle a adhéré à la juridiction obligatoire de la Cour de la Haye, et renforcé son alliance avec la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, en donnant une forme unitaire à cette alliance défensive, née du désir de maintenir la paix et destinée à la garantir. »

Les corbeaux étaient ivres

Dans un champ des environs de Budapest, un paysan a trouvé une centaine de corbeaux qui semblaient privés de vie. Après avoir creusé une grande fosse où il s'apprêtait à les enterrer, il vit les oiseaux remuer lentement puis s'envoler. On a compris alors que les corbeaux s'étaient approchés d'une distillerie d'alcool et s'étaient enivrés tout comme des grives.

EN PEU DE MOTS...

— La Banque d'Angleterre annonce la vente pour le compte de la Banque de France de 281.465 livres sterling en lingots d'or.

— Au cours d'un vol d'entraînement, le dirigeable de la marine V-10 a été obligé d'atterrir près de Rochefort. L'appareil a été endommagé et plusieurs hommes de l'équipage ont été blessés.

— Des fêtes en l'honneur de Mistral ont eu lieu à Aix-en-Provence.

— La police a arrêté le chef de bureau de la mairie de Marseille, Louis Schurer sous l'inculpation de falsification de passeports.

— Au cours d'un championnat de boxe, à Bruxelles, le boxeur belge Mignon est tombé subitement. Il a succombé à la rupture d'un anévrisme.

— Le service de la sûreté de Limoges a arrêté une bande de jeunes malfaiteurs, âgés de 15 ans environ, qui ont commis de nombreux vols.

NOS ÉCHOS

Hôte plein de tact.

Un jour, au cours de ses voyages, Chaliapine fut prié par un multimillionnaire, de venir chanter chez lui, pour un cachet extrêmement élevé. Mais lorsque le grand chanteur pénétra dans la somptueuse villa du « client », il s'aperçut à sa vive surprise qu'il n'y avait pas d'invités dans la pièce où l'on venait de l'introduire. S'y trouvait seul, rigoureusement seul, le multimillionnaire, du moins en tant que spectateur humain : car il avait à ses pieds quatre fox-terriers couchés en rond sur le tapis ou sur des coussins.

Un peu étonné, mais croyant avoir affaire à un original, Chaliapine commença de chanter. Mais à peine en était-il aux premières mesures que les chiens se mirent à pousser d'effroyables hurlements. Sur quoi, naturellement, l'artiste s'arrêta. Le multimillionnaire lui dit alors :

— Je vous en prie, cher Monsieur, ne vous fatiguez pas davantage. Je voulais seulement me rendre compte si mes chiens aboyaient également quand c'est vous qui chantez... Voici le cachet convenu...

Les surprises de la mode.

C'était la mode autrefois de faire intervenir l'actualité dans les costumes féminins. Par leur robe ou leur chapeau les femmes se plaisaient à évoquer quelque grand événement.

Au XVIIIe siècle, pendant toute une saison, elles portèrent sur leur chapeau — ce qui était assez encombrant — une frégate, avec son gréement complet, pour célébrer les exploits de « *La belle Poule* ».

Cette mode charmante reviendrait-elle ?

On annonce, en effet, que pour la gloire de Coste et de Bellonte, on vient de crér le chapeau *Point d'Interrogation.* A vrai dire, ce n'est pas un avion complet que nos femmes arboreront sur leurs chapeaux, mais un simple point d'interrogation. Ce sera moins lourd et plus aimable.

Mais que vont penser de ce point d'interrogation tous ceux qui ne seront pas à la page ? Cela nous promet des méprises plaisantes.

Car enfin, un point d'interrogation, cela demande une réponse.

Légende sans image.

Il éternue et il se mouche tant que ses yeux en pleurent. Du coup, il ne décolère pas ; et au médecin venu le voir, il se plaint amèrement :

— C'est inoui, docteur, déclare-t-il. Je ne suis jamais malade. J'ai une santé de fer. Mais quand j'attrape un rhume de cerveau, ça n'en finit plus ; et littéralement, ça m'abrutit. Que faut-il faire ? Et qu'est-ce que ça veut dire ?

— Mais, cher ami, réplique froidement le docteur, cela signifie que le cerveau, c'est votre point faible.

Business.

C'est la maison Lee Higgison de New-York, qui a consenti au Reich un emprunt de 125 millions de dollars, grâce à quoi le gouvernement du Dr Brüning a pu prendre des mesures utiles en vue des allocations de chômage.

On sait que cet emprunt est conditionnel et que le Reich doit remettre d'abord de l'ordre dans ses finances.

Le vote du Reichstag en faveur du cabinet Brüning était donc décisif.

Dès qu'il fut acquis, le représentant à Berlin de la Banque Lee Higgison câbla à New-York ce simple mot, éloquent :

— « Marchez ! »

Voilà comment se font les grandes affaires.

Il faudrait s'entendre.

Un de nos confrères, directeur d'un journal, passe pour être sourd. Il n'est que dur d'oreille.

L'autre jour un rédacteur lui apporte l'article qu'il vient d'écrire. Le directeur le lit et entremêle sa lecture de remarques vexantes. Le rédacteur très colérique, n'y pouvant plus tenir, lance un mot aussi bref que malsonnant.

Le directeur sursauta :

— Monsieur, dit-il, vous m'insultez !

— ...Moi, je vous insulte ?

— Oui ! Vous m'avez traité de... Pour le coup, le rédacteur éclata :

— Ah ! ça, s'écria-t-il. Il faudrait s'entendre. Etes-vous sourd oui ou non !

LE LISEUR.

LA DÉSERTION DES CAMPAGNES

COMMENT L'EMPÊCHER ?

La France dans un sentiment d'inquiétude et d'amour se penche sur ses vieilles provinces. Chacune d'elles lui renvoie comme dans un écho lumineux et fidèle une image de la diversité nationale. Hier, c'était la Provence de Mistral, la Bourgogne de Lamartine, la Picardie des « rosati » et de Robespierre, la Bretagne de Le Braz et de Le Goffic, le Périgord de La Boétie et de Montaigne, le Rouergue de Charles de Pomairols... Jamais on n'a tant célébré pays et terroirs. Jamais les coins de France ne furent autant visités. On fait leur portrait : l'écrivain s'y emploie à l'égal de l'artiste. Entre vingt livres de cet ordre voici, par exemple, *Visages du Quercy* de M. Eugène Grangié, œuvre filiale où chaque village est peint à la clarté de son histoire et de son soleil. La ferveur de l'accent et la vérité du trait sont si profonds et si justes que M. Gustave Guiches en pousse un cri d'admiration.

Or, ces beaux lieux sont au trois quarts désertés. Sans doute les rythmes familiers ne semblent pas s'interrompre dans la campagne. Le sol continue de porter la grappe et l'épi, de nourrir la brebis et l'oie. Cependant, on le sait, la pulsation devient moins vive, la circulation moins régulière et moins chaude. Fait-on halte à l'ombre du clocher ? L'instituteur ou le curé vous montrent les maisons mortes, les parcelles abandonnées. Vous comprenez l'angoisse au cœur, le sens primitif et sacré de ces vieux termes qui désignaient jadis le foyer, la famille, la présence active, religieuse et vivace : feu, étincelle. On disait un village de tant de feux, tant d'étincelles... Ce ne sont plus que cendres froides. Envolée, évanouie, cette fumée du toit qui fait battre de toute la force du regret, de toute l'espérance du retour les vers célèbres de J. du Bellay.

Alors ces nombreux et charmants écrits sur la province française prennent une allure de «Figure du passé » de « Mémoires et souvenirs ». Nous ne voyons plus autour de la petite cité ou du village que ce concours de parents et d'amis accourus auprès de vieillards célébrant leurs noces d'or. La fête est un adieu.

Pourquoi nos jeunes paysans partent-ils ? Pourquoi rompent-ils le pacte héréditaire qui les liait au sol ?

On alléguait naguère le risque des saisons, le hasard et la médiocrité des profits agricoles. « Ça ne grêle ni ne gèle, Monsieur, un emploi du gouvernement ». Sans doute, mais, depuis la guerre, la terre, dans l'ensemble, procure à qui la cultive d'assez beaux revenus.

On dit encore : ce sont « ceux des villes » — ceux qui sont partis et arrivés — qui par leur exemple et par leur appui provoquent les autres à la désertion. Ceux-la même qui furent vaincus n'avouent pas leur échec. Leur vanité n'est que bravade et « farauderie ». Le paysan, qui ne manque pourtant ni de finesse ni de malice, démêle assez mal la psychologie du « vacancier ». Il le voit durant quelques semaines de détente joyeux, bien vêtu, facile à la dépense; il prend cet état de grâce, qui n'est que provisoire et saisonnier, pour le trantran de l'existence quotidienne et lorsque son dur travail le requiert, il se plaît à songer aux emplois de la ville : propres, brillants, rémunérateurs. Le malheureux oublie sa fière et proverbiale indépendance de coq sur son pailler, laquelle vaut tous les titres, et la noblesse, la sainteté d'un travail qui sème, qui cultive, qui fait de la vie.

⁂

On a invoqué la solitude, l'isolement que le paysan moins riche peut-être, de vie intérieure et de simplicité que ses aïeux, perdant en outre, dans une égoïste âpreté, le sens familial et comme religieux du village, ne supporte plus aussi bien qu'autrefois. Mais voici la poste rurale visitant les hameaux, le phonographe, la T. S. F., les tournées de cinéma. La ferme perdue, le mas sur le causse pétré entre en contact avec la vie du monde.

Nouveaux éléments de trouble et de tentation, assure l'observateur. Le rêve et le désir franchissent le coteau, découvrent la cité, entendent ses appels. Après les journées de labour ou de vendange, la nuit paysanne se clôt, lourde et noire, sur le village qui s'endort. La ville, alors, réveille ses spectacles et ses lumières pour ceux dont le travail n'a pas rompu les forces. « Tu te couches sur ta peine, dit le citadin au rustique : c'est pour moi l'heure du plaisir. »

On essaie de nous consoler en nous rappelant que l'attirance des capitales est un phénomène — un mal éternel. Le haut souci de Virgile et d'Auguste était déjà de fixer ou ramener à la terre, à la géorgique nourricière et féconde en héros les « agricoles » que Rome, « la plus belle des choses » fascinait.

De nos jours, les vertus conjuguées de la littérature et de l'art s'appliquent aussi à combattre l'exode rural. Ressusciter le passé régional, rendre au sol, au fleuve, au mur, sa mémoire, son éclat, son écho, ranimer les dialectes avec les traditions, c'est le rôle des académies et sociétés régionales, des écrivains résidants, lesquels recréent l'atmosphère morale, rallument les foyers spirituels, les initiatives économiques, administratives, individuelles, toutes les idées, toutes les volontés qui ravivent, suscitent, innovent, décentralisent, peuvent se développer et jouer ainsi avec plus d'effet.

Néanmoins, quand on a dénombré les causes apparentes, envisagé les chances et pris les mesures de salut, la fuite, à des cadences variables mais suivies, continue d'ôter à la province sa sève terrienne, sa force vive.

En même temps que leurs invités, l'administration et le magasin accroissent leurs besoins de personnel.

L'optimiste, il est vrai, envisage l'heure où, ne retenant plus que les vocations et les compétences, l'agronomie française, par la qualité de la méthode et de l'engin, suffira largement à sa mission.

En attendant, réaliste et immédiat, peu enclin à se fier sur des possibilités lointaines, un de nos confrères cadurciens, *Le Quercy*, a songé au conseil bien connu : cherchez la femme. Il a constaté que, dans cet exode de jeunes ménages ruraux, c'est elle « qui tient la tête ».

Quelles sont ses raisons, quel est son grief, son secret ? Cherchons. Mais c'est sur elle, d'abord, qu'il convient d'agir.

Comment ? Par quelle organisation de village ? Par quels aménagements sociaux ? Par quels moyens combinés — sports, plaisirs ou dispositifs fiscaux ? Que faire ?

La question est posée dans un département jadis prospère, le Lot, lequel se dépeuple et s'appauvrit chaque année.

On allait répétant : « Pourquoi partent-ils ? » Personne n'avait songé à prendre par le bras le couple qui vient de mettre la clé sous la porte, et à lui demander : « Pardon ! pourquoi partez-vous ? Que faut-il faire pour vous retenir, pour vous garder ? »

De la sincérité d'une réponse villageoise dépendent, peut-être, le rythme et le salut de l'économie française.

Léon LAFAGE.

Chronique du Lot

Réponse des Boulangers aux Agriculteurs

Le Syndicat des patrons boulangers a été vivement ému par un vœu de la Chambre d'Agriculture.

Nous recevons avec prière d'insérer la lettre suivante dont nous ne croyons pas devoir refuser la publication.

Nous nous permettons de trouver extraordinaire qu'une Assemblée de gens raisonnables et corrects se soit permis d'émettre un vœu en des termes ausi violents et injurieux envers une catégorie de commerçants travailleurs, qui n'ont jamais eu en tête de faire, encore moins d'augmenter leurs bénéfices sur la misère des pauvres gens.

Le boulanger, tout au contraire, en ville comme à la campagne, est le premier à venir en aide par des crédits très larges aux nécessiteux et même aux autres souvent ! ! ! Nous serions heureux d'être fixés sur ce que la Chambre d'Agriculture comprend par pauvres gens. Il me semble, qu'à l'heure actuelle, les plus intéressants sont encore, et toujours, les ouvriers et les pères de familles nombreuses, des villes surtout. Or cela n'empêche pas l'agriculteur de vendre ses produits très chers : les oies par exemple, alors que le maïs a diminué de 40 fr. par 100 kilos ; les œufs de conserve à 10 fr. 50 la douzaine et le vin à un prix assez élevé malgré son faible degré.

Ne plaisantons pas avec ces choses-là ! Vous avez voulu rire un peu, sans doute. Occupons-nous du sujet qui nous intéresse : le blé et l'échange du pain.

Cette année, en effet, la récolte est déficitaire en quantité et en qualité. Certains blés pèsent 76 kgr. à l'hectolitre alors que d'autres ne pèsent que 68. Trouveriez-vous juste que nous donnions autant pour l'un que pour l'autre, alors que la minoterie nous rend pour 100 kilos de blé pesant 78 kilos à l'hectolitre 72 kilos de farine et 24 kilos d'issues et 64 kilos de farine et 32 kilos d'issues pour le blé pesant 68 kilos (à noter que là-dessus nous payons pour la mouture et le transport 15 fr. par 100 kilos de blé). C'est pourtant ce qui produit généralement. Le paysan dont le blé est maigre touche autant que celui dont le blé est lourd. Première injustice avec le système échange. Deuxième injustice : vous vous plaignez de ne pas recevoir suffisamment avec 52 kgr. 500 de pain pour 65 kilos de blé. Voulez-vous que nous fassions un tout petit calcul ?

Le blé vaut, à l'heure actuelle 158 fr. les 100 kilos, pris à l'agriculteur et pesant 76 minimum, soit les 65 kilos 102 fr. 70. Ce qui nous donne le pain à 1 fr. 95 le kilo. Nous avons fixé à notre point de vue où sont la misère et les pauvres gens et, croyez-moi, nous sommes savants en la matière.

Il se trouve donc que l'ouvrier, en ville et même celui de la campagne, d'ailleurs, qui n'a pas de récolte de blé paye son pain 2 fr. 25, alors que le cultivateur au taux de 52 kilos 500 de pain pour 65 kilos de blé ne le paye que 1 fr. 95 et même à ce régime il n'est pas content, il veut 110, soit le pain à 1 fr. 86. Eh ! bien, ou le boulanger de ville est un voleur et fait des bénéfices exagérés sur la misère des pauvres gens, ce qui me paraît assez difficile, car il lui faudrait acheter trop de complicités étant taxé et contrôlé par une commission consultative présidée par M. le Préfet et où figure justement M. le Président de la Chambre d'Agriculture et M. le Directeur des Services Agricoles ! ! ! ou le boulanger de campagne, fait cette année, contrairement à ce que pense M. Capmas, des sacrifices formidables, la minoterie lui ayant, en raison de la récolte déplorable, supprimé l'échange impossible du blé en farine qui, l'année dernière, lui permettait d'exercer son commerce. Voilà la vérité.

Vous nous menacez de coopératives. Qu'attendez-vous donc dans la région de Puy-l'Evêque pour la mettre en route. Vous avez les fonds. Votre conseil d'administration est formé. Vous attendez l'année prochaine. Vous avez raison. Jetez un coup d'œil sur la coopérative voisine de Duravel (vous l'avez déjà fait sans doute), qui marche avec un déficit de plus de 20.000 francs. Jetez un coup d'œil sur celle de Montpezat qui ne donne que 100 livres de pain pour 65 kilos de blé.

Je termine en protestant énergiquement contre les termes injurieux contenus dans votre vœu et tiens à vous dire que nous continuerons comme par le passé, à travailler honnêtement au grand jour et c'est pour cela que par tous les moyens nous nous efforcerons de supprimer l'échange du blé en pain qui n'est profitable qu'à une seule catégorie de gens : l'agriculteur, au détriment du boulanger de campagne appelé, — s'il continue — à disparaître et remplacé, il est vrai par les coopératives agricoles, sources de revenu, pour l'Etat... et pour la collectivité.

Pour le Syndicat des Boulangers,
le Président :
BOURRIÈRES.

Conseil d'Hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène du Lot s'est réuni le mercredi 12 novembre 1930, à 17 heures, dans une salle de la Préfecture, sous la Présidence de M. Paul Bert, Préfet du Lot.

Présents : MM. Albouy, Ingénieur en chef ; Cros, vétérinaire départemental ; Manhiabal, Garnal, Gayet, Orliac, Docteur Raugé, Rescoussié et Tourriol.

M. le Préfet demande l'avis du Conseil départemental d'hygiène sur les projets suivants :

Castelnau-Montratier. — Projet d'adduction d'eau potable. Avis favorable.

Catus. — Projet d'adduction d'eau potable. Avis favorable.

Crézels. — Projet d'aménagement d'un noueau cimetière. Avis favorable.

Lagardelle. — Projet d'agrandissement du cimetière. Avis favorable.

Sabadel-Latronquière. — Projet de construction d'une citerne pour les Ecoles. Avis favorable.

Saint-Paul-Labouffie. — Projet de construction d'une maison d'Ecole mixte au hameau de Saint-Etienne. Avis favorable.

Saint-Denis-lès-Martel. — Tuerie particulière. Demande d'autorisation présentée par M. Lacroix Paul. Avis favorable.

Latronquière. — Projet d'agrandissement du cimetière. Avis favorable.

Lacapelle-Marival. — Projet d'adduction d'eau. Avis favorable.

Payrac. — Projet d'adduction d'eau. Avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire, Paul GARNAL.

Hygiène sociale

M. Collard, conférencier envoyé dans le Lot, par l'Office National d'Hygiène sociale, dont la tournée de propagande, commencée le 10 novembre, a eu partout le plus vif succès, continuera la série de ses conférences comme suit :

Souillac, le vendredi 21 novembre, à 20 heures.

Payrac, le samedi, 22 novembre, à 20 heures.

St-Sozy, le dimanche, 23 novembre, à 16 heures.

Gramat, le lundi, 24 novembre, à 20 heures.

Cajarc, le mardi, 25 novembre, à 20 heures.

Limogne, le mercredi, 26 novembre, à 20 heures.

Lalbenque, le jeudi, 27 novembre, à 20 heures.

Castelnau, le vendredi, 28 novembre, à 20 heures.

NOS PARLEMENTAIRES

Le Ministre de l'Intérieur vient d'adresser à MM. Loubet, Sénateur questeur et de Monzie, Député du Lot la lettre qui suit :

Vous avez bien voulu signaler à mon attention la demande de subvention sur les fonds du produit des jeux formée par la commune de Rudelle (cimetière).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur avis conforme de la Commission chargée de la répartition des fonds du produit des jeux, je viens d'accorder une subventio de 12.000 fr.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement, à la suite des interpellations relatives à la protection de l'épargne, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Delport.

Contre : MM. Malvy et de Monzie.

La Chambre a adopté par 318 voix contre 271.

Ponts et Chaussées

M. Boudié, ingénieur adjoint du service vicinal de la Haute-Vienne est nommé en la même qualité à Vayrac.

Inspection académique

M. Flottes, inspecteur d'académie du Lot est rangé, à partir du 1er octobre 1930, dans la 4e classe de son grade.

Licence ès lettres

Notre compatriote, M. Meulet, ancien élève du Lycée Gambetta, surveillant d'internat audit établissement, vient d'être reçu à l'examen de licence ès lettres (français-latin-grec).

Nos félicitations.

Gendarmerie

M. Laparra, élève garde, est affecté à la 4e légion de garde républicaine mobile.

P. O.

M. Debous, facteur à la gare de Rocamadour, est nommé à la gare de Gourdon.

Médaille militaire

Notre compatriote M. Cauzit est proposé pour la médaille militaire.

M. Cauzit qui est d'Albas, a été blessé, pendant la guerre, et a été cité 2 fois à l'ordre du régiment.

Après l'accident

Nous avons relaté l'accident mortel dont a été victime un ouvrier d'origine danoise occupé aux travaux du Pont de Luzech.

Le corps du malheureux ouvrier précipité dans le Lot n'a pas été retrouvé, malgré toutes les recherches qui ont été faites.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot, pendant le mois d'octobre 1930.

Quantités de vins sortis des chais des récoltants : 4.974 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 10.014 hectolitres.

Stock existant chez les marchands en gros : 7.204 hectolitres.

Chambre de Commerce du Lot

La Chambre de Commerce du Lot s'est réunie le mardi 28 octobre 1930, à 10 heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Orliac, Président.

En ouvrant la séance, et après avoir présenté les excuses des membres qui n'ont pu se rendre à la réunion, M. le Président renouvelle les félicitations de la Chambre à M. Besombes, vice-président, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur ; il renouvelle aussi vœux et félicitations à M. Bramel à l'occasion du mariage de sa fille.

M. Clavières est chargé du rapport dans l'enquête demandée par M. le Ministre du Commerce, sur l'Industrie textile dans le département, en vue de la modification éventuelle de la taxe sur le chiffre d'affaires.

La Chambre ratifie la désignation de son Président comme délégué à la Commission départementale pour la protection des monuments naturels et des sites.

M. le Président donne communication :

des lettres reçues de M. le Ministre des P. T. T. et de MM. les Parlementaires du Lot relativement au vœu émis au cours de la précédente séance, tendant à l'installation du téléphone automatique rural dans le département ;

de la lettre de la Compagnie d'Orléans, faisant connaître qu'une suite favorable ne peut être donnée à la demande d'améliorations à réaliser dans certains trains des lignes Paris-Aurillac par St-Denis-près-Martel (création de voitures directes dans les trains 71-2.612 à l'aller, 2.633-66 au retour) et Paris-Toulouse par Capdenac (adjonction de couchettes de 2e classe dans les trains 71 Paris-Toulouse, 66 et 72 Toulouse-Paris).

En ce qui concerne la ligne Paris-Aurillac, la Chambre décide d'insister, les motifs invoqués par la Cie pouvant être réfutés.

L'Assemblée entend les communications de son Président concernant :

Le passage à Cahors et la réception, par la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce, de la Mission des Sommeliers parisiens, organisées par la Compagnie d'Orléans, pour la visite des vignobles et la dégustation des vins dans le sud-ouest et le midi de la France.

La réception, à la Chambre de Commerce, d'un groupe de personnalités belges en randonnée touristique.

Le concours organisé par le Conseil général du Lot et la Chambre de Commerce, en vue du développement de l'industrie hôtelière dans le département.

La Chambre donne son adhésion à un vœu de la « Fédération de la petite et moyenne meunerie des régions Est-Central, Massif-Central et Midi », transmis par le Syndicat des Minotiers du Lot, tendant à obtenir, dans les transports par fer, un tarif différentiel entre les céréales et les produits de leur mouture.

Elle adopte les vœux présentés par :

M. Bramel, ayant pour objet de rendre permanente, sur la ligne Cahors-Capdenac, l'adjonction déjà accordée pour les jours de foire de Cajarc, d'un wagon de voyageurs au train de marchandises N° 5.505, qui part de Cahors à 9 h. 50.

M. Chansard, tendant à la mise en circulation G. V. sur les lignes du P.-O. de wagons à bestiaux de 13 mètres carrés, munis de traverses à ridelles à jour permettant une grande aération, pour éviter la crevaison, en cours de route, des animaux transportés.

M. Chansard, demandant une amélioration dans la marche du train express 72, entre Toulouse et Tessonnières (ligne Toulouse-Capdenac), partant de Toulouse à 17 h. 39, afin de permettre aux voyageurs de prendre leur repas en gare de Tessonnières.

La transmission téléphonique des télégrammes, telle qu'elle est pratiquée dans certains bureaux de poste, peut occasionner des insdiscrétions préjudiciables aux intérêts des usagers ; une démarche sera faite auprès de l'Administration des P. T. T. pour que cesse cet état de choses.

A propos de l'obligation imposée aux commerçants de transporter dans les mairies, les balances, bascules et poids soumis périodiquement à la vérification, la Chambre proteste énergiquement ; elle demandera à M. le Préfet du Lot la suppression de cette mesure gênante.

Sont renouvelées les subventions annuelles à diverses œuvres.

La Chambre vote une somme de 1.000 francs en faveur des populations éprouvées par les tempêtes récentes sur les côtes de Bretagne ; elle souscrit celle de 100 francs pour l'érection, dans la Capitale, d'un monument au Maréchal Fayolle et accorde 4 bourses d'études de 500 francs à des jeunes gens du département, élèves dans des écoles de préparation au commerce.

Abordant ensuite la question des cours gratuits de comptabilité, M. le Président précise sa pensée ; après échange de vues, l'Assemblée décide d'ouvrir un crédit destiné à être distribué, sous forme de subvention aux cours qui pourront être organisés par les municipalités, et ce, proportionnellement à l'effort accompli et au nombre d'élèves.

Enfin M. Chansard donne le compte-rendu de la réunion, tenue à Angers, le 13 octobre, par l'Office des Transports du Centre-Ouest.

Auto contre auto

Une auto pilotée par M. Paillet et une auto pilotée par M. Deviers sont entrées en collision, près de Lebreil.

Les dégâts purement matériels sont importants.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 19 — JEUDI 20
(Matinée et soirée)

Lily Damita dans

TU NE MENTIRAS PAS

d'après la pièce de Francis Neilson, avec Wladimir Gardaroff et Vivian Gibson.

Comique, *Documentaire*

Les cinq sous de Lavarède, 7e *époque.*

ORCHESTRE

CAHORS

Un avis précieux pour les conducteurs d'automobiles

Nous avons annoncé que des mesures allaient être prises pour faire observer les prescriptions du Code de la route par les automobilistes, motocyclistes et cyclistes.

Et maintenant, voici un avis qui nous est communiqué et qui s'adresse, tout particulièrement, aux conducteurs de voitures hippomobiles.

L'avis, le voici, il est tout récent, du 5 octobre 1930.

« Tout véhicule marchant isolément ou stationnant sur une voie publique doit être muni, après la tombée du jour, d'un ou de deux feux blancs à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière.

« L'un des deux feux blancs ou le feu blanc, s'il est unique, est placé sur le côté gauche du véhicule. Il en est de même du feu rouge.

« Toutefois, les voitures agricoles se rendant de la ferme aux champs ou des champs à la ferme, pourront n'être éclairées qu'au moyen d'un falot porté à la main.

« Elles seront même dispensées de tout éclairage sur les chemins ruraux et vicinaux ordinaires et, exceptionnellement, sur des sections de chemins vicinaux d'intérêt commun, à la condition que tous ces chemins ou sections de chemins n'intéressent pas la circulation générale et qu'ils aient été désignés et portés à la connaissance du public par arrêté préfectoral.

« Il ne sera exigé, pour les voitures à bras qu'un feu unique, coloré ou non. »

Ici, nous attirons l'attention des propriétaires qui reviennent des foires et marchés.

« Quand les véhicules marchent en convoi, le premier véhicule de chaque groupe de deux ou trois voitures, se suivant sans intervalle, doit être pourvu d'au moins un feu blanc à l'avant et le dernier véhicule d'un feu rouge à l'arrière. »

Ainsi, voilà les dernières prescriptions transmises à la gendarmerie.

Comme nous l'avons dit, ces prescriptions sont formelles et ordre est donné pour qu'elles soient appliquees dans toute leur sévérité. Jusqu'à ce jour, la répression ne s'est produite que sur certains points, notamment aux bifurcations.

Mais dans deux ou trois semaines, le service de la police des routes va être exercé dans toute sa rigueur, dans la campagne, dans la ville.

C'est pourquoi nous avons cru bien faire d'aviser les conducteurs de tous véhicules, dans leur intérêt, de tenir compte des nouvelles prescriptions.

L. B.

Succès scolaires

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, Mlle Amy, ancienne élève du lycée Clément-Marot, vient d'être reçue avec mention assez bien, aux études pratiques (version anglaise) devant la faculté des lettres de Toulouse.

Il y a quelques mois, Mlle Amy a été reçue avec mention bien, aux épreuves de philologie anglaise.

Nous adressons à la jeunes lauréates nos bien vives félicitations.

Cours professionnels

La Commission locale professionnelle envisage la réorganisation des cours de coupe, mode, lingerie, enseignement ménager, à l'usage des apprenties assujetties à la loi Astier.

Elle invite les jeunes filles intéressées à se faire inscrire chez Mme Lafargue, Directrice des cours, si possible avant jeudi 20 novembre courant.

La date d'ouverture sera fixée ultérieurement.

⁂

Les cours professionnels, à l'usage des apprentis du bâtiment s'ouvriront à l'école publique des garçons, boulevard Gambetta, le vendredi 21 novembre courant à 17 h. 30.

Les apprentis intéressés voudront bien se faire inscrire chez M. Gaignebet, Directeur des cours.

Ligue des Droits de l'homme et du citoyen

La section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme tiendra sa prochaine réunion vendredi 21 novembre, à 18 h. 30, dans une salle de la mairie.

Ordre du jour

1. Communications du Président.
2. Nomination d'un archiviste et d'un vice-président.
3. Projet de Fédération départementale (conférence).
4. Organisation de causeries pour 1930-31.
5. Adhésions.
6. Questions diverses.

Pour le Bureau,
Le Secrétaire, P. LAFARGUE.

N.-B. — La présente note tient lieu de convocation individuelle.

Orphéon de Cahors

Les membres exécutants sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu mercredi, 19 novembre, à 8 h. 30, au siège de la Société (café de la Promenade).

Présence indispensable.

Bonne précaution

Depuis quelque temps, on constatait qu'une partie du mur de la maison appartenant à M. Delhes, située rue du Port-Bullier, était lézardée.

L'effondrement de la maison était à craindre, par mesure de précaution, la police l'a faite évacuer par le locataire, M. Besse, employé d'octroi.

L'explosion de vendredi

Nous avons mentionné la formidable explosion qui eut lieu dans le quartier Wilson, vendredi soir, à 7 heures, derrière la Maternité.

Cette explosion provoqua une panique, bien légitime, parmi les femmes qui sont en traitement dans cet établissement et parmi les habitants du quartier.

M. Solinhac, commissaire de police, ouvrit une enquête qui a été concluante.

Il a pu établir que l'auteur de cette mauvaise et stupide plaisanterie était le nommé Gélis Auguste, ouvrier carrier qui exploite une carrière située au Roc de Lagasse.

Gélis interrogé, a fait des aveux complets. Il a déclaré que revenant du chantier, il avait mis dans la poche une cartouche de cheddite.

Le soir, au restaurant du Pont Valentré, alors qu'il prenait son repas, comprenant l'imprudence de conserver dans la poche cette cartouche, il voulut s'en débarrasser.

Il sortit du restaurant et alla la jeter derrière le mur de la Maternité où elle explosa.

C'est l'explication qu'il a donnée, mais elle est contredite par l'enquête du Commissaire de police.

A. Gélis ayant montré la cartouche aux pensionnaires du restaurant, aurait dit : « Vous allez entendre... »

Il sortit du restaurant. Et, effectivement, on entendit l'explosion.

Il n'y avait personne, heureusement, dans la cour de l'établissement et la cartouche éclata loin du mur, qui aurait pu sauter.

Procès-verbal a été dressé contre Gélis qui a profondément regretté son acte.

Syndicat des Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat

La Section départementale du Syndicat des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat s'est réunie le dimanche, 16 novembre, à Cahors. Presque tous les membres assistaient à cette réunion importante, à la veille du Congrès National. M. Guittard, de Souillac, a été désigné pour représenter la section départementale au Congrès.

De nombreuses questions professionnelles et syndicales ont été traitées au cours des séances du matin et du soir. Nous signalerons entre autres les deux questions qui intéressent plus particulièrement le département du Lot : fédération départementale des fonctionnaires et fédération des Travaux Publics. Tous pouvoirs ont été donnés au bureau pour agir au sein de la première et organiser la seconde, après entente avec les syndicats intéressés. Le bureau prendra prochainement l'initiative d'une consultation en vue de réaliser l'entente.

Un repas, servi chez Dagès, réunit les Ingénieurs des T. P. E. qui avaient cordialement invité le représentant du Syndicat des Ingénieurs du Service vicinal et celui du Syndicat des adjoints techniques.

La réunion se termina par l'élection du bureau. Furent choisis à l'unanimité : MM. Niel, comme secrétaire, Rouchayrolle, Secrétaire-adjoint, Maurelle, Trésorier, Siau, membre.

Le Secrétaire : NIEL.

Hyménée

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Andrée Contios, une excellente linotypiste de l'imprimerie du « Journal du Lot » avec M. Honoré René, garçon limonadier.

⁂

Nous apprenons, également, le prochain mariage de M. Gaston Rougié, conducteur typographe à l'imprimerie du « Journal du Lot » avec Mlle Jacqueline Denègre.

⁂

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

MARBAU **s'excuse de n'avoir pu ouvrir ses portes le 1er novembre, les travaux des nouvelles installations apportées aux ateliers de la « Teinturerie Parisienne » n'étant pas terminés.**

L'ouverture est fixée pour le 4 décembre prochain.

La « TEINTURERIE PARISIENNE » sera désormais, la plus moderne de la région.

Prélèvement d'échantillons de lait

M. Solinhac, commissaire de police, a procédé au prélèvement d'échantillons de lait, à Cahors.

Ces prélèvements ont été envoyés au laboratoire aux fins d'analyse.

Heurté par une auto

M. Larribe, propriétaire à Asfaux, commune de Sénaillac-Latronquière a été heurté par une auto pilotée par M. Cazard, de Gorses.

M. Larribe a été assez sérieusement blessé.

Excavation

On signale qu'une excavation s'est produite, sur une espace de plusieurs mètres carrés, dans la propriété de M. Reiny, à Salviac.

Cet affaissement du terain est inexplicable, car le terrain est plat à cet endroit et on n'a pas constaté d'affaissement de terrain.

Auto contre moto

Un motocycliste venant de Cardaillac a été pris en écharpe par une auto, à Figeac.

Le motocycliste, par un heureux hasard n'a pas eu de mal, mais la motocyclette a été endommagée.

Infraction

Le nommé Oscar Blanc voyageait sans billet. En gare de Cahors, un contrôleur le pinça et lui dressa contravention.

Société des Etudes du Lot

Séance du 6 octobre 1930. — Présidence de M. Eug. Grangié. — Sont présents : MM. Lamblot, Fourgous, Rigaudières, Raugé, Vialard, Lescure, Teyssonnières, Daymard, Guilhamon, Grangié, Bergon, Rajade.

M. Grangié donne communication d'un appel du Dr Cayla, de Neuilly, en faveur d'un monument au poète quercynois, Paul Froment. La Société des Etudes s'associe à cet appel, qu'elle encouragera, comme elle l'a fait pour toutes les gloires littéraires quercynoises. Elle transmet cet appel au « Grel carcinol », société de félibres, qui a l'intention d'honorer le jeune poète patois.

L'Académie de Montauban ayant invité la Société des Etudes aux grandes fêtes célébrées à l'occasion de son deuxième centenaire, le président, M. Grangié, y représentera la Compagnie.

Le Président communique une lettre de Mme Paluel, demandant des documents, pour la reconstitution d'une des tours du château de Linars, près Gourdon. M. Foissac et M. Bulit sont chargés de rechercher ces documents.

M. le Dr Loviot fait hommage à la Société de son dernier ouvrage de vers, *Butins lyriques.* M. le Président remercie l'excellent poète de ce don et le félicite de sa jeunesse d'esprit.

M. Guilhamon rend compte des publications reçues et signale notamment :

D'intéressantes biographies des évêques de Cahors, publiées par M. le chanoine Sol, dans la *Semaine Religieuse.*

Une notice de M. de Nussac, sur les anciens Monuments de Brive, parue dans le *Bulletin de la Corrèze.*

Un travail sur les églises à coupoles, paru dans le Bulletin archéologique du Ministère.

Un article de la *Revue de l'Art* de M. Vallery-Radot, sur le problème des églises à coupoles d'Aquitaine.

M. l'abbé Cubaynes a envoyé une poésie occitane *Homo de Diou,* en hommage à la Société.

M. Daymard signale, de la part de M. Crabol, qu'il a été trouvé un écusson, clé de voûte de la cave de l'ancien collège de Rodez, où se trouvent actuellement les magasins du *Printemps.* Cet écusson représenterait les armes d'une des familles bienfaitrices du collège.

M. Henri Teulié, conservateur à la Bibliothèque universitaire de Bordeaux et M. Ferdinand Blanc, instituteur à Montvalent sont présentés par MM. Calmon et Grangié.

M. Séval, chef d'atelier des tabacs en retraite est présenté par MM. Rigaudières et Calmon, et M. Jauffret, caissier de la Banque de France, par MM. Lamblot et Calmon.

M. Alex. Bergounioux fait hommage de son intéressant travail sur *Hugues Salel, poète de Cazals,* et M. le chanoine Sol de son excellent ouvrage, *Lettres et Documents sur Alain de Solminihac.*

M. Teulié a fait hommage de son travail sur la propagation de l'œuvre de Mistral, et M. Garnal de son guide des Assurances sociales.

Incendie

Le Parquet a été prévenu qu'un incendie avait éclaté à Fons, dans la maison occupée par M. Counord, âgé de 80 ans.

Les voisins accourus purent sauver M. Counord, et enrayer le sinistre.

Les dégâts sont assez importants.

Une plainte

Dimanche, M. Coly Raymond, rédacteur à la Préfecture, se rendait à sa propriété, sise à Roquebilière, lorsqu'en arrivant devant la porte, il constata que l'écriteau portant « défense d'entrer » était à moitié arraché.

M. Coly croit, dit-il, « que l'écriteau a été arraché de main d'homme, car il était parfaitement cloué et adhérait à la porte ».

Il constata, en outre, qu'un cyprès de 4 ans avait été arraché.

M. Coly a porté plainte à la gendarmerie.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 14 novembre 1930

Vagabondage. — Le nommé Croze Joseph, 42 ans, sans domicile, est poursuivi pour vagabondage et défaut de carnet d'identité.

Il est condamné à 15 jours de prison.

Vol. — Pour vol de tuiles, Juliette Laytou, 41 ans, demeurant à Cabrerets, est condamnée à 10 jours de prison.

Coups. — 25 francs d'amende sont infligés au sieur Pontié, chauffeur, à Puy-l'Evêque, pour coups donnés à sa femme avec laquelle il est en instance de divorce.

Ivresse. — Wuillemin, 35 ans, journalier est condamné à 48 heures de prison pour ivresse.

Tribunal de simple police

Le tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

Violences légères, 1 à une journée de travail ; défaut d'éclairage de bicyclette, 7 à 1 fr. ; ivresse publique, 1 à 1 fr. ; vente en dehors des emplacements indiqués, 4 à 1 fr. ; achat en dehors des emplacements indiqués, 1 à 1 fr. ; défaut d'éclairage d'auto, 2 à à 1 fr.; défaut d'éclairage de voiture, 2 à 1 fr. ; défaut de plaque d'identité, 2 à 1 fr. ; défaut de visa de carte didentité, 1 à 1 fr. ; défaut de permis de conduire, 1 à 1 fr. ; conservation d'animaux morts, 1 à 1 fr. ; défaut d'indication de tare sur marchandises, 1 à 1 fr. ; défaut d'indication de degré alcoolique sur fûts, 1 à 1 fr. ; défaut d'avertir aux tournants, 1 à 5 fr. ; défaut d'appareil sonore, 1 à 1 fr.

Trouvailles

Il a été trouvé un portefeuille en cuir rouge usagé ; un billet de 50 fr. par M. Bousquet ; une petite somme en billets, par M. Girma ; un stylo, par M. Salgues ; un bidon de lait, par M. Sanat ; une petite somme en billets par Mme Larrive ; un fichu par M. Rouquet ; une petite chaîne en métal par M. Caussanel.

Contravention

La gendarmerie de Cahors a dressé des contraventions pour défaut ou insuffisance d'éclairage, aux conducteurs d'auto suivants : M. L..., cultivateur à l'Hospitalet ; R..., cultivateur à Douzat (Tarn-et-Garonne).

Un propriétaire de Cournou, M. A..., s'est vu, également, dresser contravention pour n'avoir pas allumé la lanterne de sa charrette.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT DES PYRENEES

2e série. Equipes premières. — L'Aviron Cadurcien entasse les points devant Toulouse-Bonnefoy-Sportif. — La victoire reste aux Cadurciens par 27 points (7 essais, 1 but, 1 drop goal) à zéro.

Si toutes les parties de championnat se jouaient comme celle qui s'est déroulée le 16 novembre, au Stade Lucien-Desprats, il n'y aurait jamais eu, sans doute, de « Comité des 12 », et encore moins d'incidents dans le genre de ceux du 2 novembre dernier. La raison de cette belle partie réside en ceci : Les dirigeants des deux clubs, qui se sont rencontrés cherchant avant tout à faire pratiquer le rugby par leurs joueurs, sans se soucier, outre mesure, des résultats des matches, n'ont pas admis dans leurs équipes des joueurs brutaux. De ce fait trente athlètes loyaux ont transformé leur rencontre en une magnifique démonstration de rugby. Voilà ce à quoi devraient tendre tous les dirigeants. Voilà ce que la F. F. R. devrait exiger de tous les clubs. Le moyen d'obtenir cela est bien simple. Avoir l'énergie de disqualifier *en entier* les clubs qui s'obstinent à monter des équipes dites « matraqueuses ».

Ceci dit ne parlons plus, pour le moment, des horreurs passées et revenons à la belle partie qu'un public nombreux a eu le plaisir d'applaudir.

Débauche de jeu ouvert. Une ligne d'avants, bien guidée par Besombes et possédant un talonneur excellent en la personne d'Estival, a donné la balle à jet continu aux lignes arrières, qui avec un brio, digne de tous éloges, a accumulé les points en faveur de Cahors.

Dès le début le jeu se déplace avec une mobilité effarante. On sent que la mêlée de Cahors sera souvent victorieuse. Cinq minutes à peine se sont écoulées et voilà Escalié qui donne la balle à Delmas, ce dernier sert Marty, Lamothe démarque Couderc et le lévrier de l'équipe va en quelques foulées inscrire 3 points au tableau pour l'Aviron.

On remet en jeu, Bonnefoy se défend bien, menace même Cahors un moment, ce dernier se dégage, Besombes part d'un cafouillage et marque le 2e essai pour les blancs que Marty transforme d'un magistral coup de botte.

Nous assistons ensuite à quelques interceptions de Bonnefoy, dont 2 donnent la chair de poule aux supporters de Cahors. La première est rendue inefficace par Delgal qui cloue sur place l'imprudent Toulousain qui passe à sa portée, la deuxième ne donne rien aux bleus à la suite d'une regrettable maladresse. La contre-attaque de Bonnefoy, disons-le franchement, méritait un meilleur sort.

La partie n'est jamais terne. Les ouvertures se succèdent toujours sans interruption et 4 fois encore Couderc va en « maestro » déposer la balle chez les Toulousains. Les buts faciles ne sont pas tous réussis, c'est dommage, car on aurait pu largement dépasser la trentaine au tableau. Marty coupe agréablement le beau travail de Couderc d'un drop goal bien placé, ce qui démontre que ce bon petit joueur a de la tête.

La fin s'approche. Il est temps, car à Cahors on commence à tirer la jambe. C'est dommage que l'équipe n'ait pas de souffle nécessaire pour tenir les 80 minutes de jeu à toute allure. En d'autres circonstances la petite défaillance de la fin pourrait coûter cher.

Quoi qu'il en soit l'équipe a fort bien joué, tout le monde est à féliciter, mais plus particulièrement je me plais à citer les avants : Besombes, Marmiesse, Taurines, Estival, Sicart.

La paire de demis se conjugue bien. Escalié est un demi de mêlée de classe. Le petit accident d'aujourd'hui n'aura pas de suites graves et nous le reverrons bientôt, avec plaisir, servir son compère Delmas. Les 4 trois-quarts méritent des éloges. Leurs attaques, encore un peu lentes au départ, ont toutes été conduites dans un style des plus classiques.

Delgal à l'arrière s'est retrouvé lui-même, et pendant les quelques instants où il est passé 3/4 centre il s'est offert le luxe de marquer un essai entre les poteaux.

M. Larrieu, arbitre officiel, a tenu le sifflet avec compétence, autorité et même avec le sourire. Ceci aurait, sans doute, fait rager M. Micouleau de Mazamet, lequel nous représente à Cahors, sous un jour plutôt sauvage.

Pour M. Larrieu, enchanté de son séjour à Cahors et pour nous, nous sommes heureux que M. Micouleau de Mazamet n'ait pas cru devoir prévenir son collègue, qu'il risquait, je ne sais quel supplice chinois, en se rendant avec tant d'imprudence dans une ville qu'il dit être aussi mal famée. N'est-ce pas M. Larrieu, que M. Micouleau de Mazamet ne connaît pas Cahors ?

A CAJARC.

Union Sportive Cajarcoise. — Dimanche, 16 novembre, l'Union Sportive Cajarcoise (1) jouait à son terrain de Peyssine, un match amical contre le Groupe Sportif Figeacois (1).

Après une partie fort intéressante, menée avec vigueur, mais sans aucune brutalité, l'U. S. C. triompha de son adversaire par 4 buts à 1.

En première mi-temps, l'U. S. C. domina la plupart du temps sans pouvoir conclure, tandis que le G. S. F. marquait un but sur corneur.

Mais au deuxième time l'U. S. C. continuant à dominer, réussit grâce à ses puissants shoateurs, à violer les buts adverses 4 fois.

Ce qui porta le score à 4 buts à 1.

Les Figeacois ont fait preuve d'une réelle valeur, et s'ils ne devaient pas fournir le vainqueur de la journée, ils ne méritaient pas pourtant pareil écart de points.

Les Cajarcois, quoique ayant fournis une belle partie, doivent veiller à mieux coordonner leurs passes, et ainsi ils pourront arriver à faire bonne figure dans les prochains matches de championnat pour la Coupe du Haut-Quercy.

L'arbitrage assez large manqua de cohésion. — G. M.

P. S. — Dimanche, 23 novembre, l'U. S. C. (1) rencontrera sur son terrain de Peyssine les Jeunes Cadourques (2).

Joli match en perspective, aussi nous aimons à croire que nombreux seront les amateurs du ballon rond qui viendront applaudir leurs équipiers, ainsi que l'équipe visiteuse qui est connue de partout comme étant une des meilleures de la région.

A TERROU.

Basket-ball. — Dimanche dernier notre « cinq » 1re équipe, était en déplacement à Gramat pour y rencontrer l'équipe première Saint-Eloi en match amical.

Dès le début de la partie, les visiteurs pratiquant un jeu plus rapide, dominent nettement et la mi-temps est sifflée sur un score de Terrou 8, Gramat 3.

A la reprise, les locaux se ressaisissent, augmentent la précision de leurs offensives et bénéficient de nombreux coups francs sanctionnant des fautes de l'équipe de Terrou.

Deuxième mi-temps, Gramat, 10 ; Terrou 8 ; Terrou est vainqueur par 16 à 13. En somme, excellente partie dans laquelle les deux équipes ont montré de sérieuses qualités.

Très bon arbitrage de M. l'abbé Castagné.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

L'Eclairage électrique. — Depuis dimanche, à 4 h., Castelnau est doté de la lumière électrique.

Coïncidant avec la fête votive de la St-Martin, l'inauguration a eu lieu dans la salle des fêtes où étaient groupées de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarquait : MM. le Préfet du Lot, Blanié, maire, Lacaze, conseiller général. Delport, député, Linol, conseiller d'arrondissement, Orliac, conseiller général de Gramat, président de la Commission départementale, Peindaries, conseiller général de Montcuq, les maires de plusieurs communes du canton et les ingénieurs Arbouys, Cazes. M. de Monzie s'était fait excuser.

M. Blanié, maire, prit la parole pour se réjouir de cette amélioration tant désirée apportée dans la commune du canton de Castelnau.

Il indique les avantages de la lumière pour nos campagnes, jusqu'à ce jour, si déshéritées.

M. Delport, en quelques mots, dit la satisfaction qu'il éprouve de participer à cette inauguration dont l'importance est appréciée par les populations.

M. Lacaze, président du Syndicat d'électrification du canton, rappelle les efforts qui ont été faits pour aboutir à donner le courant électrique à Castelnau. Il se félicite des résultats obtenus.

Il rend hommage à tous ceux qui ont collaboré à la réalisation célébrée aujourd'hui.

A ce moment, M. Garrigou, le distingué sénateur du Lot, pénètre dans la salle.

En excellents termes, M. Lacaze lui adresse un salut chaleureux et l'invite à prendre place au bureau et lui donne la parole.

M. Garrigou remercie les assistants de l'accueil qu'ils lui on fait. Il déclare qu'il a tenu à venir à Castelnau, bien que des affaires urgentes devaient le retenir à Paris.

C'est un plaisir pour lui de se trouver au milieu des populations agricoles dans une pareille circonstance, car ce n'est pas seulement une fête locale qu'on célèbre aujourd'hui, mais aussi un progrès marqué pour l'agriculture.

Il ne suffit pas, dit-il, d'encourager par des paroles les agriculteurs, mais il faut améliorer les conditions de la vie locale si l'on veut, enfin, empêcher, réduire l'exode rural.

M. Garrigou rend hommage à tous ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire aboutir le projet d'électrification dont on fête aujourd'hui la réalisation.

M. le Préfet prend, à son tour, la parole, pour rendre un hommage aux membres du Syndicat qui ont été les auteurs actifs et dévoués du projet d'électrification.

Grâce à leurs efforts et à ceux de leur président M. Lacaze, le projet a été élaboré et amené à exécution.

Tous les orateurs furent vivement applaudis.

Les assistants se rendirent, ensuite, à la mairie où un vin d'honneur fut servi.

M. Lacaze adressa les remerciements à tous ceux qui étaient présents et M. Orliac, président de la Commission départementale, remplaçant M. de Monzie, président du Conseil général du Lot, a levé son verre à tous ceux qui ont collaboré à la réalisation du projet d'électrification.

Catus

Mariage. — Samedi, 8 novembre, a été célébré à Catus le mariage de M. Maurice Robert, cultivateur, à Panelot avec Mlle Elise Soulié de Terrié. Nos meilleurs souhaits de bonheur.

Foire au noix du 7 novembre. — Marché achalandé. Cours de 140 à 165 francs l'hectolitre.

Nécrologie. — Vendredi, 13 novembre, est décédé à Catus, rue de la Poste, M. Brugalières, cultivateur, ancien placiste. Le défunt était âgé de 68 ans. Ses obsèques ont eu lieu dimanche.

Nous adressons nos bien sincères condoléances à sa veuve, Mme Brugalières, à son fils, M. Gabriel Brugalières, instituteur à Crayssac, à sa fille, Mme Marcel Lafon, commerçante à Catus, ainsi qu'aux autres membres de sa famille.

Bitumage. — Le bitumage de la route de la gare depuis Catus jusqu'au viaduc de St-Denis est terminé.

Cazals

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Raoul Picou, avec Mlle Alice Mazet, employée des Postes au bureau de Cajarc.

Nos meilleurs compliments et souhaits de bonheur aux futurs époux.

Anniversaire de l'armistice. — Dimanche dernier a été commémoré l'anniversaire de l'Armistice : le Conseil municipal, les Anciens Combattants, les enfants des Ecoles et la population se sont rendus au monument aux Morts et au cimetière, où de nombreuses gerbes de fleurs ont été déposées. A 11 heures, un service funèbre a été célébré par M. le Curé-doyen à la mémoire des Morts de la Guerre.

Caillac

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre sympathique compatriote M. René Rigal, expéditionnaire à la Cour de Cassation à Paris, avec la gracieuse Mlle Germaine Renault, expéditionnaire dans le même bureau.

Aux futurs époux et à leur excellente famille nous adressons nos meilleures félicitations.

St-Pantaléon

Perte. — Il a été perdu, par M. Bord Armand, forgeron à St-Pantaléon, une roue d'auto sur le parcours de Cazals à Sauzet.

Prière à celui qui l'a trouvée de vouloir bien l'en aviser, bonne récompense.

St-Martial

Rixe. — Depuis quelque temps, les nommés V. et R. du hameau de Pech Caussens, à la suite de diverses contestations sur l'usage d'un passage, ne font pas bon ménage. Lorsque l'occasion se présente ils en profitent pour se houspiller. C'est ainsi que tout dernièrement, M. V. qui, paraît-il, se disposait, pour se rendre dans son champ, à emprunter un chemin privé, s'en vit interdire l'accès par la dame R.

Cette défense provoqua une violente altercation, au cours de laquelle M. V. fut plus ou moins blessé à une main par les dents de la fourche que tenait Mme R.

De plus, M. V. s'est plaint que la dame R. lui aurait lancé des pierres, sans toutefois l'atteindre ; mais, par contre, elle lui aurait, d'après ses dires, administré quelques coups de pieds.

Il paraît qu'à la suite de la plainte formulée par M. V., la maréchaussée se serait rendue sur les lieux de la discussion pour y procéder à une enquête.

Pour une futile question de passage, il est tout à fait regrettable qu'on en soit venu à se livrer à des voies de fait.

Nous déplorons vivement, pour notre part, de pareilles mœurs qui semblent, malheureusement, devoir se généraliser dans le coquet village de Pech Caussens.

Ceux qui en ont l'autorité rempliront une œuvre utile en s'employant à calmer tous les esprits plus ou moins aigris afin de faire disparaître la haine et la rancune qui règnent, à l'heure actuelle entre voisins.

En agissant ainsi, ils éviteront, pour l'avenir, de très graves conflits.

Floressas

Déclarations de vins. — L'année 1930 a donné pour notre commune les résultats suivants : 71 producteurs ont déclaré pour 98 h. 50 a. de vignes, 2.802 hectolitres de vin nouveau et 37 hectolitres de stocks des récoltes antérieures.

337 hectolitres de vin ont été déclarés avec l'appellation d'origine : Vin de Cahors.

En 1929, les résultats avaient été les suivants :

64 déclarations pour 94 hectares de vignes avaient donné un total de 1.407 hectolitres de vin de l'année et 63 hectolitres des récoltes antérieures.

La récolte de 1930 est donc le double de la récolte de 1929 laquelle avait été ravagée par la grêle.

Grézels

Obsèques. — Dans le petit cimetière de St-Jean-de-Grézels ont eu lieu vendredi 14 novembre, à 3 h., les obsèques de M. Jean Loulmet, propriétaire à Courrech, décédé subitement à l'âge de 61 ans.

Une foule nombreuse assistait à cette cérémonie qui a été une manifestation de sympathie pour cette honorable famille ; le défunt était très estimé dans notre commune et les communes voisines.

Nous prions sa veuve, ses enfants, dont l'un est conseiller municipal de Grézels, ses petits-enfants, et toute sa famille d'agréer l'expression de nos plus sincères condoléances. — D.

Arrondissement de Figeac

Figeac

L'électrification. — Les maires de l'arrondissement de Figeac ont reçu le plan du réseau de distribution d'énergie électrique qu'ils doivent approuver pour permettre une décision d'ensemble. Vingt-une communes n'ont pas encore répondu. Elles sont priées de se hâter pour rendre possible la réunion du 14 décembre prochain.

Conseil municipal. — Dans sa dernière réunion, le Conseil a approuvé un projet de réparations à l'abattoir pour lequel il a voté 50.000 francs.

Pour le prolongement de la rue Paul-Bert, il a maintenu ses décisions antérieures et demandé que soit pris un arrêté de cessibilité.

Il vote une subvention pour assainir le quartier de la rue Guyot où s'effectue l'entrée et la sortie des élèves de l'Ecole communale.

Le Conseil approuve la dépense de l'Assistance Médicale s'élevant à 6.683 francs du 1er avril au 1er octobre. Il reporte de 10 heures à 11 heures l'ouverture du marché des noix.

Sont désignés pour procéder à la révision des listes électorales pour Figeac-Est : MM. Vaysse, délégué titulaire, Cabridin et Despoux, délégués adjoints ; pour Figeac-Est : MM. Laffont, délégué titulaire, Delpuech et Lala, délégués adjoints.

L'achat d'une sirène destinée à avertir le public en cas de sinistre et de tuyaux pour le service d'incendie est adoptée.

Le budget de l'Internat du Collège de Jeunes Filles est approuvé et deux demandes d'allocation militaire reçoivent un avis favorable.

Cajarc

Union sportive cajarcoise. — Voir à la rubrique « les Sports ».

Espédaillac

Anniversaire de l'Armistice. — Selon la tradition habituelle, les élèves de nos écoles publiques, sous la conduite de leurs maîtres, et accompagnés de M. le Maire d'Espédaillac, se sont rendus, dans la matinée du 11 novembre, au monument aux Morts pour y déposer une magnifique gerbe de fleurs.

L'appel des noms fut fait et quelques minutes de recueillement terminèrent cet hommage dû à nos morts de la guerre.

Terrou

Basket-ball. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Saint-Céré

La Sainte-Barbe. — La Compagnie des sapeurs-pompiers de St-Céré organise pour le dimanche 7 décembre, le bal de la Sainte-Barbe.

Un banquet aura lieu, à midi, à l'hôtel Bastit.

Arrondissement de Gourdon

Alvignac

Dégâts agricoles. — Les propriétaires, victimes des orages qui éclatèrent les 3 et 4 novembre à Alvignac, sont invités à faire la déclaration des dommages causés au secrétariat de la mairie, avant le 18 novembre, dernier délai.

Martel

Hygiène sociale. — Le jeudi, 20 novembre, à 20 h., M. Collard, conférencier de l'Office National d'Hygiène sociale, donnera une conférence accompagnée de cinéma sur les grands fléaux sociaux.

Nous engageons vivement la population à y assister.

Cressenssac

Conférence. — Le mercredi, 19 novembre, à 20 h., M. Collard, conérencier de l'Office National d'Hygiène sociale, fera une conférence accompagnée de cinéma sur les grands fléaux sociaux.

Nous ne saurions trop engager la population à y assister.

L'Hôpital-St-Jean

Hyménée. — On annonce le prochain mariage de M. Jacques Dussol, lieutenant de cavalerie, détaché à l'état-major de la région de Nice, chevalier de la Légion d'Honneur, avec Mlle Tolin, de Riverol.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Salviac

Excavation. — Une excavation s'est produite sur un espace de plusieurs mètres carrés dans la propriété de M. St-Rémy, demeurant à Paris, propriété exploitée par son beau-père, M. Véry Albéric, de Salviac, et située à Carême à deux kilomètres environ de notre ville.

Cet affaissement du sol est inexplicable car le terrain est plat à cet endroit et il n'y a pas eu de glissement de terrain.

Exploit de vandales. — Dans la nuit de vendredi à samedi, 15 novembre, une croix mortuaire qui avait été placée devant l'atelier de M. Mompart Emile, sculpteur à Salviac, a été descellée de son socle et renversée.

La croix a été brisée : cette croix était d'un genre tout nouveau en ciment; elle était du meilleur effet.

On ne s'explique pas cet exploit de vandales ; on n'a pas, en effet, l'habitude d'enregistrer des faits de ce genre dans notre commune.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Salviac et une enquête est sérieusement menée ; espérons qu'elle aboutira à faire découvrir les coupables de cette stupide action.

Vayrac

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Fournol, mutilé de guerre, facteur des postes à Vayrac, avec Mlle Bastit Elodie-Aline, de St-Laurent-lès-Tours.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

ASSURANCES SOCIALES

Il n'est pas vrai que la loi ait fait faillite dans le monde agricole

L'Office Central de la Mutualité Agricole, 8, rue d'Athènes, communique :

« Le Ministre du Travail a récemment adressé aux Préfets une circulaire dans laquelle il a rendu hommage à la propagande effectuée par les organisations agricoles pour la pénétration de la loi des Assurances Sociales dans les campagnes.

« Le Ministre reconnaît que, malgré les difficultés matérielles de toutes sortes, ces organisations ont pu recueillir à l'heure actuelle 300.000 adhésions environ, dont les 2/3 à peu près ont été immatriculées par les Caisses Régionales affiliées à l'Office Central.

« Ce chiffre qui paraît peu élevé par rapport aux huit millions de travailleurs de l'industrie et du commerce immatriculés, est en réalité important si l'on considère le petit nombre des assurés obligatoires dans l'Agriculture.

« Les statistiques généralement produites sauraient être difficilement prises en considération en cette matière car elles comprennent tous les travailleurs, même ceux qui ne sont pas assurés obligatoires tels que ceux qui travaillent moins de 90 jours, les cultivateurs qui aident occasionnellement leurs voisins, les membres de la famille des exploitants, etc...

« Comme l'ont toujours soutenu les dirigeants des organisations agricoles, le chiffre du personnel permanent assujetti obligatoire des exploitations rurales du pays ne représente guère plus de 600.000 travailleurs, celui des adhésions recueillies, d'ores et déjà, correspond donc à la moitié des *assurés obligatoires* qui doivent être immatriculés par leurs patrons.

« Le nombre de 300.000 adhésions est donc satisfaisant, si l'on tient compte du fait que la mise en application de la loi a coïncidé avec l'époque des gros travaux en une année difficile où le souci de chacun était souvent détourné des Assurances sociales.

« Il faut ajouter que beaucoup de travailleurs agricoles se considèrent comme des assurés facultatifs et que les cas douteux seront susceptibles d'être inscrits à ce titre.

« Le nombre des assurés facultatifs s'annonce d'ailleurs comme devant être de beaucoup plus important que celui des assurés obligatoires.

« Parler de la faillite de la loi des Assurances Sociales dans l'agriculture, comme l'ont fait certains esprits pessimistes, semble exagéré.

« Les premiers résultats permettent d'espérer au contraire que tous les travailleurs de la terre, obligatoires et facultatifs, ne tarderont pas à bénéficier dans le cadre de leurs organisations mutualistes professionnelles des avantages particuliers que leur accorde la loi.

« *Office Central de la Mutualité Agricole.* »

Les Assurances sociales et l'Agriculture

Nous recevons la communication suivante :

Contrairement à certain bruit, *la Caisse Mutuelle Agricole* des Assurances Sociales du Lot est agréée en date du 27 octobre 1930, sous le n° 70 par M. le Ministre du travail.

Agriculteurs ! on vous prône partout : que les assurés facultatifs agricoles ne bénéficieront des majorations accordées par l'Etat aux cultivateurs, que s'ils sont affiliés à une *Mutuelle Agricole.*

La loi du 30 avril 1930, article 26, paragraphe 2, accorde, et cela pendant la 1re année de la mise en application de la dite loi, à tous les *Assurés facultatifs,* faisant partie, soit d'une Mutuelle Incendie, soit d'une Mutuelle Bétail, soit d'une Mutuelle Grêle, soit d'un *Syndicat agricole* les majorations de l'Etat de 60 à 100 et 120 francs.

Ces divers groupements devront se transformer par la suite en Caisse de Secours Mutuel ; cela dans le délai d'un an.

Agriculteurs affiliés au Syndicat agricole ou à la Mutuelle de votre commune, adhérez à la Caisse Mutuelle agricole qui, agréée par le Ministre du Travail, et réassurée à la *Caisse de Capitalisation de l'Union Nationale,* 129, boulevard Saint-Germain, à Paris, est en mesure de vous garantir tous vos risques (vieillesse, maladie, maternité, invalidité et décès), et vous fera bénéficier des majorations accordées par l'Etat.

Assujettis obligatoires ou falcultatifs, n'attendez plus, adressez-nous d'urgence votre bulletin d'adhésion.

La Caisse Mutuelle Agricole d'Assurances Sociales du Lot, Maison de l'Agriculture, Cahors.

Travailleurs à domicile

Un certain nombre de travailleurs à domicile qui ne sont ni artisans, ni petits patrons, peuvent être assujettis à l'assurance obligatoire en qualité de salarié.

Quelle que soit par ailleurs le mode de rémunération de travail (à façon, aux pièces, à la tâche), quelle que soit, également, la nature du travail accompli, manuel ou intellectuel, pour être considéré comme salarié, le travailleur à domicile devra remplir les conditions ci-dessous :

Etre en fait dans un rapport de subordination personnelle ou de dépendance économique à l'égard de son employeur ;

Etre en mesure de fournir les preuves d'une certaine continuité dans le travail rémunéré.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication Iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 14 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

Ehrmann-Publicité
1155

...c'est pour son bien !

Votre mari a une passion : son café...

Mais c'est un grand nerveux, surmené par ses affaires. Il dort mal...

Alors, votre devoir est clair : sa santé avant tout !

Supprimez-lui la caféine qui est un dangereux excitant.

Sans rien lui dire, donnez-lui du Café SANKA, sans caféine.

S'il s'aperçoit d'un changement, ce sera pour s'émerveiller de l'arome supérieur du nouveau café en se délectant davantage.

...Et par cette innocente supercherie, vous aurez ramené chez l'être qui vous est cher, l'équilibre nerveux, le sommeil, l'optimisme et la santé.

Un échantillon gratuit vous sera adressé sur demande accompagnée de 1 franc en timbres-poste pour frais d'expédition.

Café SANKA, Boulogne - Paris.

DÉPÊCHES

Démission de M. Raoul Péret

A la suite d'incidents qui eurent lieu à la Chambre au sujet du krach de la Banque Oustrie, M. Raoul Péret, ministre de la justice, qui avait été mis en cause par des interpellateurs, a adressé sa démission au Président du Conseil.

M. Chéron a accepté de succéder à M. Raoul Péret comme ministre de la justice et garde des sceaux.

En Espagne

De Madrid. — De violentes collisions se sont produites, hier, à Barcelone entre la police, les étudiants et les ouvriers. Les agents ont chargé et des coups de feu ont été tirés.

Deux cents arrestations ont été opérées à Madrid, et 62 agitateurs ont été arrêtés dans la province de Valence où la situation est tendue.

Record d'aviation manqué

Les aviateurs Bossoutrot et Rossi ont atterri, ce matin à 24 h. 30, à la suite d'une panne de moteur. Ils ont manqué de 20 minutes le record du monde qu'ils voulaient battre.

Les crises financières

De New-York. — 38 banques du Mississipi ont fermé, hier, leurs portes.

A la Chambre

A la Chambre, diverses interpellations ont eu lieu au sujet de la crise boursière. Puis a eu lieu la discussion du projet de loi relatif aux emprunts coloniaux.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Pierre FILHOL et leur fils ; Monsieur et Madame Jean SELLIER, née FILHOL ; Monsieur et Madame Richard JAMAS, née FILHOL et leur fille ; Madame Veuve RYBINSKA ; Monsieur et Madame Victor VIGNET ;

Les familles RYBINSKI, DULEROY, BARRACHET, BESOMBES, COUSSEL, MACARIE, FILHOL, MONTEIL, CASTEL et DELATE ont la douleur de vous faire part de la mort de

Monsieur Jean-Pierre FILHOL

leur père, beau-père, grand-père, beau-frère et cousin décédé dans sa 79e année.

La levée du corps aura lieu demain, mercredi, à 1 heure et demie, 18, rue des Cadourques. L'inhumation aura lieu à Nuzéjouls.

AVIS DE DÉCES

Madame Veuve LABORDERIE ; Madame Veuve DUPUY, née LABORDERIE et ses enfants, les familles LABORDERIE, BLANC, LIAUZU, NOYER, CABANES, BLANCAN, LERICOLAIS, LAUCOU et leurs nombreux amis, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Pierre LABORDERIE

Retraité de l'Administration Pénitentiaire décoré de la médaille de la dite Administration et des Palmes académiques

Décédé en sa 72e année à son domicile, avenue de la Gare, à Cabessut, le 18 novembre 1930. La levée du corps aura lieu au domicile du défunt, le 19 novembre 1930 à 9 heures 1/2.

M. MARCEL BAUGIN,
dit « MARBAU »

ex-ouvrier des grandes Teintureries de Paris, spécialiste du coup de fer américain, informe les habitants de CAHORS qu'à partir du 4 décembre, il prend la suite de la « *TEINTURERIE PARISIENNE* », Ancienne **Maison Paul Milhet,** située Quai Champollion, N° 3.

Il s'efforcera de donner toute satisfaction à sa clientèle, tant pour la rapidité du travail que pour sa parfaite exécution.

Il adjoint à la teinturerie le reformage des chapeaux hommes et dames.

SERVICE RAPIDE

A partir de Lundi **17 Novembre,** tous les **Lundis** et **Jeudis,** départ du service rapide **CAHORS-PARIS** (*toutes marchandises*).

S'adresser au bureau : **P. NOYER** *rue Wilson, Cahors*

ON DEMANDE
DES OUVRIERS
A L'USINE D'ANGÉLY
Travail assuré tout l'hiver

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier revenu		Cours du 8 nov.	Cours du 15 nov.
	Fonds d'Etat		
3 ..	3 0/0	86 10	87 »
3 ..	3 0/0 amortissable	89 50	89 60
3 50	3 1/2 0/0...(id)	98 45	98 »
5 ..	5 0/0	100 55	101 15
4 ..	4 0/0 1917	101 40	101 85
4 ..	4 0/0 1918	99 45	99 75
5 ..	5 0/0 1920 amort	132 75	131 95
6 ..	6 0/0 1920	103 90	104 35
	4 0/0 1925	128 90	129 25
6 ..	6 0/0 1927 amort	103 45	104 »
5 ..	5 0/0 1928	101 »	101 55
25 ..	B. du Tr. 5 0/0 1924	721 »	721 »
35 ..	B. du Tr. 7 0/0 1926	577 »	577 »
35 ..	B. du Tr. 7 0/0 1927	566 »	566 50
	Villes de Paris		
15 ..	1871 3 0/0	395 »	392 »
20 ..	1875 4 0/0	498 »	495 »
20 ..	1876	493 50	498 »
10 ..	1892 2 1/2 0/0	299 50	298 »
10 ..	1894-1896	295 »	295 50
10 ..	1898 2 0/0	368 »	368 »
10 ..	1899 2 0/0	340 »	342 »
12 50	1904 2 1/2 0/0	367 »	364 »
11 ..	1905 2 3/4 0/0	395 »	396 »
11 ..	1910 2 3/4 0/0	316 »	317 »
12 ..	1910 3 0/0	315 »	310 »
9 ..	1912 3 0/0	275 »	271 »
25 ..	1919 lib.	500 »	501 »
30 ..	Décennal 1922	531 »	511 »
30 ..	— 1923	529 »	525 »
30 ..	— 1924	512 »	513 »
35 ..	— 1925 7 0/0	514 »	514 »
	Crédit Foncier		
13 ..	Communales 1879	503 »	498 »
15 ..	— 1880	500 »	500 »
13 ..	— 1891	320 »	319 »
13 ..	— 1892	372 »	375 »
13 ..	— 1899	361 »	365 »
15 ..	— 1906	396 »	395 »
7 50	— 1912	202 »	204 »
27 50	— 1920 lib.	512 »	512 »
32 50	— 1921 lib.	509 »	508 »
30 ..	— 1922 lib.	515 »	508 »
30 ..	— 1923	505 »	505 »
15 ..	Foncière 1879 3 0/0	527 »	522 »
15 ..	— 1883 3 0/0	350 »	348 50
13 ..	— 1885 2,60 0/0	368 »	368 »
14 ..	— 1895 2,80 0/0	384 »	388 »
15 ..	— 1903 3 0/0	400 »	402 »
7 50	— 1909 3 0/0	199 50	197 »
17 50	— 1913 3 1/2 0/0	410 »	409 »
28 ..	— 1913 4 0/0	465 »	462 »
16 50	— 1917 5 1/2 0/0 lib.	305 »	305 »
	Crédit National		
25 ..	5 0/0 1919	620 »	620 »
25 ..	Obl. 500 5 0/0 1920	556 »	555 »
30 ..	— 6 0/0 1921	545 »	545 »
30 ..	Bons décen. 6 0/0 1922	528 »	528 »
30 ..	— décen. 6 0/0 nouv.	549 »	549 50
30 ..	— 6 0/0 janv. 1923	550 »	555 »
30 ..	— — juin 1923	547 »	548 »
30 ..	— — janv. 1924	550 »	553 »

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

Bibliographie

L'OPINION

Journal de la semaine

Paraissant tous les samedis

8, rue des Beaux-Arts, Paris, VIe ar't

Sommaire du samedi 8 novembre 1930

Affaires extérieures : Le discours du trône britannique : Jacques Chastenet. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures : Chez les républicains socialistes : Pierre de Pressac. — Notes et Figures : Le cube et l'arabesque : Zoé Gartène. — Teatotalisme et néphalisme : A. de Bersaucourt. — L'Allemagne au carrefour : Georges Beaume. — Littérature : M. André Demaison et la brousse : Robert Bourget-Pailleron. — Ce qu'on lit. — Chronique internationale : La Suisse et l'Europe future : André Thérive. — Art et Curiosité : Le Salon d'Automne. I. La peinture : Bernard Colrat. — II. L'art appliqué : Henri Clouzot. — Voyages : Le cinquantenaire du Congo : G.-R. Manue. — Enquêtes : Les petites améliorations de la vie (Fin) : Louis Thomas. — Les Disques : Deux classicismes : Marie-Rose Duval.

Maîtresses de Maison !

LISEZ la

Mode Pratique

qui concilie

ÉLÉGANCE-FANTAISIE
JOLIS RAFFINEMENTS

avec l'économie qu'impose la vie chère.

Un an, 52 numéros, dont 24 en couleurs : **50 fr.**

Le Numéro : **1 fr.**

Chemin de fer de Paris à Orléans

Billets d'excursion à prix réduit

En vue de donner de nouvelles facilités aux voyageurs se rendant dans les Pyrénées, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1re et 2e classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :

1° Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Bordeaux ;

2° Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Toulouse ;

3° Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux ;

4° Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Montauban.

Il est délivré pour les itinéraires 3° et 4°, au départ de toutes les gares des Réseaux d'Orléans et du Midi, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1re et 2e classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires sont valables 33 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements, consulter : les gares des réseaux intéressés; l'Agence Orléans-Midi, 16, boulevard des Capucines, l'Agence P.-O., 126, boulevard Raspail, la Maison du Tourisme, 53, Avenue George-V, à Paris.

Un bureau de Voyageurs 126, boulevard Raspail, à PARIS

Il est rappelé au public que, pour faciliter les déplacements, la Cie d'Orléans possède 126, Boulevard Raspail (Téléph : Littré 99-67) un bureau affecté au service des voyageurs.

Ce bureau délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine, et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces réseaux. Il donne suite, dans

Création d'un service de douane à la gare de Paris-Quai d'Orsay

Pour faciliter les relations entre l'Espagne et la France, les Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi se sont mis d'accord pour que le dédouanement des bagages soit fait à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu des gares frontières de Hendaye et Cerbère pour les bagages en provenance de l'Espagne acheminés par les trains 32, 24 et 8, via Hendaye (arr. à 9 h. 15, 10 h. 55 et 20 h.) et par les trains 62 et 68, via Cerbère (arr. à 9 h. 30 et 10 h. 15).

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 20 h. à 20 h. 30.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 28

LE DROIT A LA FORCE

Par Daniel LESUEUR

VI

— La haine !... cria Crapart. C'est du propre !... Nous haïr, nous, les bourgeois... Méditer notre ruine, la destruction de notre société parlementaire, qui est, avant tout, démocratique... Car le parlementarisme, depuis qu'il existe, n'a cherché qu'à éduquer le peuple, à améliorer son sort.

— Voilà son vice, dit Fontès. On n'éduque pas les autres. On ne dispense pas aux autres leur sort. L'ouvrier se formait suivant les nécessités de sa vie. Il faisait son propre apprentissage, dans son milieu, par ses moyens. Depuis que nous remplaçons l'apprentissage par des écoles professionnelles, suivant des méthodes bourgeoises, l'habileté industrielle de la France baisse. Ces écoles qui coûtent au budget des sommes folles, donnent les plus piteux résultats. C'est comme le bonheur. Depuis que l'Etat bourgeois a l'entreprise du bonheur du peuple, le peuple ne connaît plus l'insouciance ni la joie. Aussi, vous voyez... il reprend en sous-œuvre l'organisation de son bonheur à lui. Il entend le créer comme tout bonheur se crée : par la conquête. Il revient aux lois éternelles et terribles qui sont les conditions mêmes de la vie, et que l'humanité ne rejettera jamais. Il est dans le vrai, et nous sommes dans le faux. Nos sophismes n'ont plus de prises sur lui. Nous n'y croyons plus nous-mêmes. Alors nous tremblons... Et lui commence à rire, car il sent notre peur. Nous lui crions hypocritement : La paix... la paix... l'amour... la fraternité. Et il répond, avec la grandeur de la vérité sauvage : Allons donc !... La haine !... la guerre !... la lutte !... Avec cela, vous avez fait la société d'hier. Avec cela, nous ferons la société de demain !...

— Elle sera jolie la société de demain ! observa Crapart.

— Pourquoi vous, les bourgeois, ne défendez-vous pas la société bourgeoise, si vous la croyez bonne, ou seulement elle vous convient ?

— La défendre ?... Comment ?... A coups de fusil ?

— Vous l'avez bien fondée à coups de guillotine. Vous avez décapité l'aristocratie, devenue inutile. Vous vous êtes glorieusement rués avec tous vos moyens de progrès : la science, le crédit, le génie, l'art. Vous avez fait à la France un dix-neuvième siècle éblouissant. Vous avez le droit de défendre votre œuvre, — qui est aujourd'hui toute la patrie. Mais voilà... Vous ne croyez pas à votre droit... Vous l'avez trop aliéné, renié... Vous vous êtes embarqués dans des mensonges... Vous en mourez... Vous n'osez plus dire que la force est nécessaire, qu'elle est saine, et qu'elle est belle... D'autant plus belle qu'on ne l'emploie jamais sans risques. Et puis, vous êtes affaiblis, énervés... Vous avez peur.

— De quoi ?

— De tout.

— Elle est bonne !... s'écria Crapart. Je suis là... moi... je vous écoute. Mais, mon pauvre ami, je ne suis pas un bourgeois, moi... Je suis un enfant du peuple... Mon pere était cordonnier... Pas même... savetier... oui... dans une échoppe. Et vous, Fontès, vous, un architecte, vous êtes un bourgeois... plus que moi.

— Mais il n'y a pas de mal a être un bourgeois, monsieur Crapart. Seulement, si on veut le rester, il faut être un bourgeois fort, qui ose proclamer son droit à la force, conquis par la lente ascension de ses ancetres, ou la rapide ascension de sa propre énergie aux bénéfices sociaux réservés à l'élite. Il ne faut pas s'offrir des soupers de cent francs dans des cabinets particuliers, en disant : Le peuple est sacré, le peuple est souverain. Nous ne vivons que pour le peuple. Autrement le peuple fait ce qu'il a fait ce matin sur votre chantier... En attendant qu'il fasse autre chose. Le peuple est comme tous les autres despotes, monsieur Crapart. Il sait très bien pourquoi on le flatte. Un jour il se lasse d'entretenir ses courtisans.

— Le peuple... murmura Crapart. Voulez-vous que je vous dise ?...

Le fils de l'ancien savetier s'interrompit. D'un regard circonspect, il explora la pièce, pourtant exiguë, et où ils étaient seuls. Chopette, malgré ses velléités combatives, n'avait pu suivre la causerie jusqu'au bout. Elle sommeillait, sa belle jeune tête renversée contre la peluche vieil or du divan.

— Le peuple, reprit celui qui, à l'instant revendiquait une humble origine, il nous fera le quatre-vingt-neuf de l'alcoolisme et de la tuberculose. Le Tiers Etat se développait depuis mille ans quand il a établi son régime. Il apportait ce que vous avez dit tout à l'heure... Vous avez même bien dit ça... Comment donc ?... Le génie, la science, le progrès, les inventions, les machines... Qu'est-ce que nous apporteront les gaillards de la C. G T. et de la grève générale ? Quel sera leur droit de rénover l'ordre social ?

— Le droit à la force, dit Clément Fontès.

Il se leva là-dessus, d'une détente soudaine. Que dire après cela ? Comment expliquer ?... Cette beauté de la force... il ne la voyait pas seulement comme sa brève réponse l'évoquait pour un Ferdinand Crapart : dans l'oppression, les coups, le sang. Certes, quand toute autre force manque, celle de la lutte hardie est encore la plus saine, la moins mensongère, la plus conforme aux exigences mystérieuses de la sélection. Mais le droit à cette force-là, le droit à la force du glaive, si la bourgeoisie n'osait y recourir, c'est que toutes les autres formes superbes de l'énergie défaillaient en elle. Force sur soi-même, — se passer du luxe, par quoi la caste jouisseuse devient l'esclave et l'ennemie de la caste laborieuse. Force de ne pas mentir, de ne pas leurrer le prolétaire pour lui extorquer un bulletin de vote, unique brebis du pauvre, convoitée, sollicitée, enlevée par celui qui veut être riche. Force du travail, force de la discipline, force de la hiérarchie, force des symboles, — contraintes et jougs, tout ce qui arrache rudement à l'être humain le maximum de son effort.

Le jeu de ces forces-là se rétablit toujours. Telle était la pensée de Fontès. Essentielle condition de la vie sociale, — de toute vie : les énergies en mouvement. Le droit sacré d'être fort, d'agir en fort. Quand la décadence d'une société la rend lâche, timorée, l'incite aux complaisances peureuses, par lesquelles elle croit sauvegarder son bien-être, sa paix, c'est par une éruption de force brutale, violente, que l'édifice pourri croule, que l'air s'assainit, que les sèves neuves circulent... Le règne inéluctable et magnifique de l'énergie recommence.

— Ah ! vous en avez jaboté, bâilla Mlle Miroir. Et on dit que les femmes sont bavardes ! Non !... mais croyez-vous que toutes vos paroles changeront le monde de l'épaisseur d'une queue de puce ?

— Mademoiselle Chopette, fit Clément, vous venez de prononcer la parole la plus profonde...

— C'était bien la peine d'en dire tant d'autres ! cria-t-elle avec son rire de nacre et de pourpre. Quel coup de rasoir !... Toi qui parles de tes ouvriers, Ninand... Voilà ce que j'appelle une soirée sabotée !

VII

— Mademoiselle Xavière, pourrais-je vous parler en particulier ? demanda Clément Fontès.

Il arrivait au Manoir, où le vieux jardinier, qui lui avait ouvert la grille, jugeait inutile de l'introduire et de l'annoncer. Alors, entrant au hasard dans le grand vestibule, frappant à une porte, puis à une autre, dirigé enfin par un son de voix, il venait de pénétrer, avec force excuses, dans une des pièces.

— Ah ! vous me trouvez très occupée, déclara Mlle Ausserand.

Elle plaisantait, non sans une nuance de gravité, d'orgueil.

(*A suivre*)

Tous droits réservés.

SERVICE D'HIVER 1930-1931

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE de luxe	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 31	»	10 16	»	17 18	19 20	19 56	21 10	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 43	»	10 28	»	17 29	—	20 8	21 22	»
LIMOGES arrivée	»	5 50	»	16 33	»	23 6	0 36	2 11	3 23	»
LIMOGES départ.	4 30	9 1	»	16 40	»	23 12	0 43	2 26	3 31	»
BRIVE... arrivée	7 15	11 56	»	18 22	»	0 48	2 12	4 12	5 13	»
BRIVE... départ	7 38	12 32	16 19	18 28	18 50	0 54	2 18	4 21	5 20	»
Gignac-Cressensac	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 42	13 50	17 24	19 10	20 38	—	—	—	6 2	»
CAZOULES	8 50	13 58	17 32	—	20 49	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon	9 6	14 14	17 49	—	21 13	—	—	—	—	»
Nozac	9 16	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 37	21 46	—	—	5 27	—	»
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 51	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles	10 2	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus	10 13	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère	10 22	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines	10 29	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée	10 35	15 44	19 35	20 18	»	2 36	3 48	6 11	7 8	»
CAHORS départ	11 44	17 42	»	20 22	»	2 40	3 52	6 16	7 12	7 25
Sept-Ponts	11 54	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 36
Cieurac	12 8	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 52
Lalbenque	12 16	18 21	»	—	»	—	—	—	—	8 1
Caussade	12 53	19 1	»	21 5	»	—	—	7 4	—	8 38
MONTAUBAN arr.	13 28	19 40	»	21 30	»	3 41	4 50	7 29	8 21	9 15
TOULOUSE.. arr.	16 50	21 3	»	22 21	»	4 29	5 37	8 26	9 12	11 4

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE de luxe	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 45	10 12	13 40	19 41	21 »	22 55	23 15
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11 »	16 2	20 29	21 48	23 38	23 59
Caussade	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—	—
Lalbenque	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—	—
Cieurac	7 40	11 18	—	17 27	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34	0 58
CAHORS... dép.	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 38	1 2
Pradines	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1)	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—	—
Nozac	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC	10 15	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—	—
Gignac-Cressens.	10 25	15 20	—	20 21	—	—	—	—
BRIVE a.	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	2 9	2 40
BRIVE d.	»		13 54	»	23 39	0 39	2 15	2 46
PARIS.. (A.) arr.	»		21 48	»	8 33	8 53	—	10 4
PARIS.. (O.) arr.	»		22 »	»	8 45	9 5	9 30	10 15

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 19 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 2	18 35	»
Pradines	6 29	15 10	18 43	»
Mercuès	6 38	15 19	18 52	»
Douelle (*Arrêt*)	6 42	15 23	18 56	»
Parnac	6 49	15 33	19 5	»
Luzech	6 55	15 39	19 13	»
Castelfranc	7 6	15 51	19 25	»
Prayssac (*Arrêt*)	7 10	15 55	19 29	»
Puy-l'Evêque	7 20	16 4	19 38	»
Duravel	7 27	16 11	19 46	»
Soturac-Touzac	7 35	16 19	19 54	»
Fumel	7 46	16 30	20 6	21 17
LIBOS	7 51	16 35	20 11	21 23

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 27	9 22	14 25	18 14
Fumel	6 33	9 29	14 32	18 22
Soturac-Touzac	6 54	9 40	14 43	18 33
Duravel	7 5	9 47	14 50	18 40
Puy-l'Evêque	7 21	9 55	14 57	18 47
Prayssac (*Arrêt*)	7 35	10 4	15 6	18 56
Castelfranc	7 51	10 9	15 12	19 1
Luzech	8 12	10 20	15 24	19 14
Parnac	8 25	10 29	15 34	19 23
Douelle (*Arrêt*)	» »	10 34	15 39	19 28
Mercuès	8 49	10 40	15 45	19 34
Pradines	8 52	10 48	15 53	19 42
CAHORS	9 1	10 55	16 »	19 49

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 23	»	14 20	17 15	»
Vayrac	5 32	»	14 28	17 23	»
Bétaille (arrêt)	5 38	»	14 34	17 29	»
Puybrun	5 47	»	14 43	17 38	»
Bretenoux-Biars	6 4	»	14 57	17 53	»
Port-de-Gagnac	6 12	»	15 5	18 1	»
Laval-de-Cère	6 25	»	15 15	18 11	»
Lamativie	6 47	»	15 36	18 36	»
Siran (arrêt)	7 4	»	15 53	18 53	»
La Roquebrou	7 22	»	16 10	19 11	»
AURILLAC.. arrivée	8 5	»	16 53	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ	4 54	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou	5 35	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt)	5 47	10 55	»	18 12	»
Lamativie	6 4	11 12	»	18 32	»
Laval-de-Cère	6 22	11 28	»	18 51	»
Port-de-Gagnac	6 31	11 36	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	6 47	11 46	»	19 17	»
Puybrun	7 2	11 54	»	19 27	»
Bétaille (arrêt)	7 12	12 1	»	19 35	»
Vayrac	7 29	12 7	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel	7 36	12 14	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19 36
Sarlat	»	8 2	12 »	17 35	20 30
Cazoulès	»	8 44	12 39	19 15	21 25
Souillac	7 36	10 55	13 32	19 28 / 21 24	15 45
Le Pigeon	7 51	11 20	13 47	Les jours de foire et marché à Sarlat	16 »
Baladou. Arrêt.	7 56	11 27	13 52		16 5
Martel	8 6	11 56	14 »		16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 17	12 9	14 10		16 25

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 49	9 22	12 41	17 26
Martel	»	8 5	9 37	12 56	18 »
Baladou. Arrêt.	»	8 12	9 44	13 2	18 11
Le Pigeon	»	8 18	9 50	13 7	18 31
Souillac	6 50	8 28 / 8 56	10 »	13 17 / 13 35	18 44 / 19 43
Cazoulès	7 1	9 6	»	13 43	19 53
Sarlat	8 33 / 5 15	9 52	17 41	14 30	20 34
Le Buisson. ar.	6 7	»	18 33	15 23	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 40	17 16	»
Carsac	8 50	17 27	»
Grolejac	8 57	17 44	»
St-Cirq-Madelon	9 3	17 51	»
Payrignac (arr.)	9 10	17 59	»
GOURDON	9 20	18 9	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	6	16 8	»
Payrignac (arr.)	6 9	16 16	»
St-Cirq-Madelon	6 18	16 24	»
Grolejac	6 30	16 29	»
Carsac	6 41	16 39	»
SARLAT	6 58	16 50	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 39
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 23	»	17 52	21 48
CAPDENAC. d.	1 24	6 39	10 14	10 49	13 31	18 24	22 1
FIGEAC	1 57	6 55	10 25	11 4	13 56	18 38	22 13
Le Pournel	—	7 14	»	11 23	14 32	18 59	»
Assier	2 46	7 27	»	11 35	14 57	19 10	22 39
Flaujac (halte)	—	7 36	»	11 44	15 10	19 19	»
Gramat	3 19	7 53	»	11 59	15 41	19 34	22 59
Rocamadour	3 34	8 9	»	12 9	15 59	19 44	23 9
Montvalent	4 1	8 24	»	12 23	16 22	19 58	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 15	8 35	»	12 33	16 36	20 8	23 29
St-Denis-p.-Martel dép.	4 57	8 48	»	12 43	16 51	20 18	23 33
Quatre-Routes	5 10	9 4	»	12 53	17 5	20 28	»
Turenne	5 28	9 18	»	13 4	17 21	20 38	»
BRIVE ar.	6 3	9 43	»	13 26	17 56	20 59	0 6
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	22 »	»	5 39	9 05

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	(Austerl.)						
PARIS (Orsay) d.	19 40	21 10	22 31	7 40	10 16	»	»
Brive dép.	3 52	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»
Turenne	4 18	8 27	13 3	16 27	19 33	»	»
Quatre-Routes	4 26	8 38	13 15	16 36	19 46	»	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 35	8 47	13 24	16 45	19 58	»	»
St-Denis-p.-Martel dép.	4 41	8 59	13 36	16 50	20 9	»	»
Montvalent	—	9 12	13 51	17 3	20 31	»	»
Rocamadour	5 7	9 33	14 14	17 20	21 15	»	»
Gramat	5 20	9 48	14 31	17 32	21 39	»	»
Flaujac (halte)	—	10 1	14 44	17 45	»	»	»
Assier	5 41	10 13	14 59	17 56	22 45	»	»
Le Pournel	—	10 26	15 9	18 5	22 59	»	»
FIGEAC	6 9	10 51	15 31	18 28	23 28	»	»
CAPDENAC ar.	6 19	11 1	15 41	18 38	23 41	»	»
CAPDENAC d.	6 36	11 54	16 6	18 52	»	»	»
TOULOUSE	10 14	16 41	21 4	23 5	»	»	»

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8 5	9 50	16 14	18 30
Cabessut	8 14	10 1	16 25	18 41
Arcambal	8 23	10 17	16 34	18 54
Vers	8 31	10 25	16 42	19 5
Saint-Géry	8 38	10 50	16 47	19 14
Conduché	8 49	11 19	16 58	19 33
Saint-Cirq-la-Popie	8 55	11 29	17 4	19 41
St-Martin-Labouval	9 2	11 53	17 11	19 57
Calvignac	9 8	12 3	17 17	20 6
Cajarc	9 21	12 21	17 29	20 21
Montbrun	9 30	A titre essai jours de foire à Cajarc	17 38	20 34
Toirac	9 38		17 49	20 46
Lamadeleine	9 49		18 1	21 1
CAPDENAC	10 »		18 13	21 15

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 10	11 56	18 55	»
Lamadeleine	7 22	12 12	19 7	»
Toirac	7 33	12 26	19 18	»
Montbrun	7 41	12 37	19 26	»
Cajarc	7 52	12 55	19 39	»
Calvignac	8 2	13 8	19 49	»
St-Martin-Labouval	8 9	13 17	19 58	»
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 27	20 6	»
Conduché	8 23	13 36	20 13	»
Saint-Géry	8 37	13 58	20 26	»
Vers	8 42	14 5	20 32	»
Arcambal	8 50	14 16	20 40	»
Cabessut	9	14 31	20 51	»
CAHORS	9 8	14 40	20 59	»